



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL **DE GESTION 2018-2019**





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4^e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-85275-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-85276-6 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2018-2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Jean-François Roberge
Québec, novembre 2019

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Commission.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, son mandat et les processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2018-2020* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Elle y fait état de ses différents travaux, dont ceux liés à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans stratégiques et de réussite ainsi que des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre, aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Murielle Lanciault', written in a cursive style.

Murielle Lanciault
Québec, novembre 2019

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Message de la présidente | 7 |
| Fiabilité des données et contrôles afférents | 9 |
| | |
| Chapitre 1 La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial | 11 |
| Présentation de la Commission | 11 |
| Mission et valeurs..... | 11 |
| Vision | 11 |
| Mandat..... | 11 |
| Composition et structure organisationnelle | 12 |
| Approche et processus d'évaluation..... | 12 |
| Approche privilégiée..... | 12 |
| Création de comités consultatifs | 13 |
| Appel à des experts externes..... | 13 |
| Processus basé sur l'autoévaluation des établissements..... | 14 |
| Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans | 14 |
| Diffusion des rapports d'évaluation..... | 15 |
| | |
| Chapitre 2 Résultats | 17 |
| Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2018-2020..... | 17 |
| Résultats détaillés pour l'année 2018-2019 | 20 |
| PREMIÈRE ORIENTATION | |
| Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges | 20 |
| DEUXIÈME ORIENTATION | |
| Simplifier les processus d'évaluation | 25 |
| TROISIÈME ORIENTATION | |
| Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation..... | 28 |
| QUATRIÈME ORIENTATION | |
| Promouvoir les travaux de la Commission | 29 |
| CINQUIÈME ORIENTATION | |
| Soutenir l'expertise en matière d'évaluation | 31 |

| | |
|--|---------------|
| Chapitre 3 Utilisation des ressources au 31 mars 2019 | 33 |
| Les ressources humaines | 33 |
| Répartition de l'effectif | 33 |
| Gestion et contrôle des effectifs..... | 33 |
| Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier | 34 |
| Formation et perfectionnement du personnel..... | 35 |
| Mobilisation du personnel et climat de travail..... | 36 |
| Accès à l'égalité en emploi | 36 |
| Les renseignements relatifs aux contrats de services | 38 |
| Les ressources budgétaires et financières | 38 |
| Les ressources informationnelles | 40 |
| Chapitre 4 Exigences législatives et gouvernementales | 41 |
| Rapport d'activités | 41 |
| Réunions de la Commission | 41 |
| Publications..... | 41 |
| Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020..... | 42 |
| Accès aux documents et protection des renseignements personnels..... | 49 |
| Code d'éthique et déontologie | 50 |
| Emploi et qualité de la langue française | 51 |
| Occupation et vitalité des territoires | 51 |
| Services au citoyen | 52 |
| Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 52 |
| Annexes | |
| Annexe I Organigramme au 31 mars 2019..... | 54 |
| Annexe II Comités consultatifs et experts externes..... | 55 |
| Annexe III Comité de liaison | 58 |
| Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2018-2019..... | 59 |
| Annexe V Rapports d'évaluation adoptés en 2018-2019 | 60 |
| Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2019 | 63 |
| Annexe VII Politiques et plans évalués en 2018-2019..... | 68 |
| Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2019 | 72 |
| Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018..... | 79 |
| Annexe X Publications de la Commission depuis 1993 | 82 |
| Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial..... | 85 |

Message de la présidente

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ce rapport trace un portrait des principales activités réalisées qui contribuent à l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2018-2020*.

Le volume des activités d'évaluation a été important au cours de l'année. De fait, la Commission a effectué toutes les visites d'audit annoncées au calendrier du premier cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) à l'exception de deux visites qui ont été reportées à la demande des collèges. Les visites prévues dans le cadre de l'approche préalable à l'évaluation SAQC ont été réalisées et un collège a été visité afin de compléter l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La Commission a aussi adopté plus de 140 rapports d'évaluation. Parmi ces rapports, 44 font suite à des visites d'évaluation dans les collèges, plus de 70 sont le résultat de l'examen de PIEA, de politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP), de plans stratégiques et de réussite, et près d'une trentaine de rapports découlent de l'analyse des suivis ou d'ajustements aux plans apportés par des collèges en réponse aux recommandations de la Commission.

Par ailleurs, le souci d'allègement des processus et d'accompagnement des collèges a teinté l'ensemble de nos travaux de développement. Ainsi, afin de faciliter le règlement des suivis attendus et de favoriser leur résolution en cohérence avec l'évaluation SAQC, la Commission a élaboré de nouvelles modalités de suivi pour les recommandations antérieures à cette opération lancée en 2013. Un document présentant ces modalités a été publié en décembre 2018. En ce qui a trait aux recommandations découlant du premier cycle d'évaluation SAQC, la Commission a également publié des modalités de suivi, en avril 2019.

De plus, les travaux entourant la mise en œuvre du deuxième cycle de l'évaluation SAQC ont été marqués par la publication de la version préliminaire du document *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC)* ainsi que de sa version anglaise. Ce document a été présenté aux diverses instances du réseau collégial au cours du printemps ainsi qu'aux quatre collèges ayant accepté de participer à la phase de validation (Collège André-Grasset, Collège LaSalle, Cégep de Rivière-du-Loup et Collège Shawinigan). Ceux-ci ont également reçu une formation individualisée en mai et juin.

Les travaux de révision des cadres de référence liés à l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collèges se sont poursuivis. Ces travaux complexes, qui sont réalisés en vue d'assurer notamment un meilleur arrimage avec l'évaluation SAQC, ont beaucoup progressé en 2018-2019. L'objectif de la Commission est de les compléter cette année.

En outre, après avoir examiné le rapport d'étape soumis par la Commission au cours de l'automne, l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE) a confirmé, en janvier 2019, la reconnaissance de la conformité des pratiques de la Commission à ses lignes directrices et donc aux grands standards internationaux en matière d'assurance qualité.

Enfin, la Commission a démarré l'an dernier le processus de renouvellement de sa planification stratégique. Cette démarche se poursuivra cette année en vue de mettre en œuvre un nouveau plan quinquennal le 1^{er} avril 2020.

La présidente,



Murielle Lanciault

Québec, 9 octobre 2019

Fiabilité des données et contrôles afférents

Les informations contenues dans ce rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données qui y sont présentées et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est donnés pour l'année 2018-2019;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 9 octobre 2019.

La présidente,



Murielle Lanciault

Québec, le 9 octobre 2019

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

La Commission situe le déploiement de sa mission dans la perspective des valeurs suivantes :

- **Impartialité** : Ses évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.
- **Rigueur** : Ses évaluations et ses décisions sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.
- **Respect** : Elle favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.
- **Collaboration** : Ses processus d'évaluation sont fondés sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel.

Vision

La Commission vise à être *une organisation reconnue pour sa pertinence et sa contribution au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.*

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C -29, r. 4). Au 30 juin 2019, le réseau collégial était composé de 116 institutions d'enseignement : 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, 43 collèges privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant une incidence sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2019, quatre commissaires étaient en poste. Il s'agit de M^{me} Murielle Lanciault, présidente, de M. Robert Kavanagh, de M. Jean-Denis Moffet et de M^{me} Joanne Munn. Vingt et une personnes secondaient les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se trouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des éléments à améliorer et à leur prise en charge dans le cadre de solutions adaptées. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa loi constitutive, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée de tels comités pour l'appuyer dans la préparation et la conduite des opérations d'évaluation qu'elle mène et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. La présidente ou un commissaire en dirige les travaux et un membre du personnel en assure la coordination.

En 2018-2019, deux comités ont assisté la Commission dans ses travaux. D'abord, le comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) a porté un regard externe sur les rapports produits à la suite des audits réalisés dans les collèges. La Commission entend ainsi maintenir la rigueur de son processus de validation des rapports tout en diminuant leur délai de production. La contribution des membres du comité est de vérifier la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, incluant les constats et les jugements proposés ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. Par ailleurs, le comité-conseil pour la préparation du second cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, mis en place en 2017, s'est réuni en septembre 2018 pour commenter la version préliminaire du cadre d'orientation lié à cette opération.

L'ensemble des membres des comités consultatifs bénéficient, le cas échéant, d'une formation particulière et collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. L'annexe II présente les comités actifs en 2018-2019.

En complément aux travaux de révision des cadres de référence des politiques institutionnelles de programmes, un groupe de collègues a été réuni en janvier 2019 afin de discuter de l'évolution des pratiques à cet égard.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou pour leurs connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire¹ et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les points à améliorer qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Les personnes agissant à titre d'experts externes bénéficient d'une formation particulière et participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2018-2019.

1. Dans le présent document, afin de faciliter la lecture, le masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa loi constitutive, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement utilisé en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège au rapport préliminaire sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions entreprises. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour que les améliorations nécessaires soient apportées. Exceptionnellement, la Commission peut demander au collège une seconde autoévaluation lorsque des difficultés persistent.

Depuis mars 2017, les collèges disposent d'un droit de réplique leur permettant d'exprimer leur point de vue de manière indépendante à l'égard des jugements et avis émis par la Commission dans ses rapports définitifs d'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Leur réaction finale est exprimée sous forme de lettre et publiée sur le site Internet de la Commission.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans stratégiques ainsi que les plans de réussite. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes d'études, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie sa conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite. L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de la loi constitutive de la Commission, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2018-2020*, ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2018-2019 de la Commission.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2018-2020

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION D'UNE CULTURE D'ÉVALUATION AU SEIN DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Orientation 1 : Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

| Objectif | Indicateur | Cible prévue au plan stratégique | Résultats 2018-2019 | Page |
|--|--|---|--|------|
| Axe 1.1 : Continuité des opérations | | | | |
| 1.1 Compléter le 1 ^{er} cycle de l'opération SAQC | 1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 ^{er} cycle ayant été évalués | 100 % Cible modifiée en janvier 2019 : 90 % | 79 % Cible annuelle atteinte | 20 |
| 1.2 Poursuivre l'approche préalable | 1.2.1 Nombre de visites réalisées | 10 visites Cible modifiée en janvier 2019 : 6 visites | 2 visites Cible annuelle non atteinte | 21 |
| Axe 1.2 : Soutien aux collèges | | | | |
| 1.3 Fournir un accompagnement adapté aux établissements | 1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement | Au moins une activité par session | Automne 2018 : 2 rencontres d'information auprès de nouveaux collègues Hiver 2019 : 4 formations individualisées et 1 rencontre de suivi de la démarche SAQC Cible annuelle atteinte | 22 |
| | 1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement | 80 % | 92 % Cible annuelle atteinte | 22 |
| 1.4 Offrir une meilleure rétroaction aux collèges | 1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivi évalués dans le délai | 80 % | 80 % Cible annuelle atteinte | 23 |
| | 1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapports | Session d'hiver 2020 | Hiver 2019 : Adoption d'un nouveau modèle de rapport d'évaluation pour les suivis Adoption de nouveaux modèles pour les politiques et les plans : non réalisé Cible annuelle en partie atteinte | 23 |

Orientation 2 : Simplifier les processus d'évaluation

| Objectif | Indicateur | Cible prévue au plan stratégique | Résultats 2018-2019 | Page |
|--|---|---|---|------|
| Axe 2.1 : Allègement des pratiques | | | | |
| 2.1 Faciliter le règlement des suivis attendus | 2.1.1 Date de mise en œuvre des nouvelles modalités | Automne 2018 | <p>Automne 2018 : Publication de nouvelles modalités pour les suivis aux anciennes recommandations</p> <p>Hiver 2019 : Publication de modalités de suivi pour les recommandations liées à l'évaluation SAQC</p> <p>Cible atteinte</p> | 25 |
| | 2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans | Automne 2018 | <p>Les travaux ont grandement progressé, mais n'ont pas été complétés.</p> <p>Cible initiale non atteinte</p> | 26 |
| | Indicateur modifié en 2019 : Dates d'adoption des cadres d'orientation pour les politiques et les plans | <p>Cadre relatif aux politiques : Automne 2019</p> <p>Cadre relatif aux plans stratégiques et de réussite des cégeps : Hiver 2020</p> <p>Cadre relatif aux plans de réussite des collèges privés : Hiver 2020</p> | | |
| | 2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 ^e cycle SAQC | Automne 2018 | <p>Le cadre d'orientation a été adopté en décembre 2018 et a été publié en mars 2019.</p> <p>Cible initiale en partie atteinte</p> | 26 |

ENJEU 2 : LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DE LA COMMISSION

Orientation 3 : Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation

| Objectif | Indicateur | Cible prévue au plan stratégique | Résultats 2018-2019 | Page |
|---|--|----------------------------------|---|------|
| Axe 3.1 : Reconnaissance internationale | | | | |
| 3.1 Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAHE | 3.1.1 Pourcentage des actions réalisées | 80 % | <p>93,8 %</p> <p>Cible atteinte</p> | 28 |
| 3.2 Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAHE | 3.2.1 Avis de l'agence au regard du rapport de suivi | Avis favorable | <p>Avis favorable obtenu en janvier 2019.</p> <p>Cible atteinte</p> | 28 |

Orientation 4 : Promouvoir les travaux de la Commission

| Objectif | Indicateur | Cible prévue au plan stratégique | Résultats 2018-2019 | Page |
|--|--|--|---|------|
| Axe 4.1 : Promotion des travaux | | | | |
| 4.1 Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation | 4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux | Au terme de chaque session | Quatre communiqués publiés durant l'année Cible annuelle atteinte | 29 |
| | 4.1.2 Date de publication des faits saillants | Hiver 2019 [4 ^e bilan] Hiver 2020 [Rapport synthèse] | Le 4 ^e bilan a été publié en juin 2019. Cible annuelle atteinte | 29 |

Orientation 5 : Soutenir l'expertise en matière d'évaluation

| Objectif | Indicateur | Cible prévue au plan stratégique | Résultats 2018-2019 | Page |
|---|---|----------------------------------|---|------|
| Axe 5.1 : Expertise en matière d'évaluation | | | | |
| 5.1 Favoriser le développement des compétences du personnel | 5.1.1 Nombre d'activités de formation par année | Au moins deux activités | 5 séances de formation Cible annuelle atteinte | 31 |
| 5.2 Assurer la formation continue des experts | 5.2.1 Nombre de séances de formation par année | Au moins une séance | 1 formation [automne 2018] Cible annuelle atteinte | 31 |

Résultats détaillés pour l'année 2018-2019

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard de chacun des onze objectifs du *Plan stratégique 2018-2020* ainsi que ceux qui concernent les autres travaux d'évaluation prévus au plan de travail annuel de la Commission. Ces résultats se réfèrent à l'année scolaire, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, conformément à la loi constitutive de la Commission.

PREMIÈRE ORIENTATION

Favoriser le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces dans les collèges

AXE 1.1 : Continuité des opérations

Depuis 2013, la Commission procède à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. L'évaluation SAQC concerne une majorité d'établissements du réseau collégial et s'appuie sur une démarche d'autoévaluation du collège et sur le rapport qu'il produit. Les visites d'audit ont débuté à l'automne 2014 et s'étaleront jusqu'en 2020, dans le cadre du premier cycle qui est d'une durée de six ans et demi.

Par ailleurs, afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif, la Commission a mis en place en 2015 l'approche préalable à l'évaluation SAQC, une approche permettant aux collèges nouvellement créés de développer une expertise en évaluation ainsi que des mécanismes d'assurance qualité avant de passer à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Certains collèges non nouvellement créés, mais qui n'ont pas complété l'évaluation de l'ensemble de leurs composantes d'assurance qualité, sont aussi intégrés à cette démarche.

Objectif 1.1: Compléter le premier cycle de l'opération SAQC

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|--|--|
| 1.1.1 Pourcentage des établissements inscrits au calendrier du 1 ^{er} cycle ayant été évalués | 100 % Cible modifiée en 2019 : 90 % | 79 % des visites inscrites au calendrier de 2018 <i>Cible annuelle de 81 % [avoir complété 70/86 audits] non atteinte</i> |

Lors de cette cinquième année du premier cycle d'évaluation, la Commission a poursuivi ses travaux et respecté les activités d'évaluation prévues au calendrier, à l'exception de deux visites qui ont été reportées à la demande des collèges. Ainsi, ce sont 16 collèges qui ont été visités entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019, ce qui porte à 68 (79 %) le nombre d'établissements visés évalués. La cible annuelle de 70 établissements devant initialement être visités au 30 juin (81 %) n'est donc pas atteinte.

Au cours de l'année, d'autres collèges ont aussi demandé, pour diverses raisons, de décaler d'une ou de deux sessions leur audit SAQC, lequel était initialement planifié en 2019-2020. La Commission a ainsi été amenée à prolonger d'une session le premier cycle SAQC, lequel s'étend désormais jusqu'à l'automne 2020 plutôt que de se terminer à l'hiver précédent. Onze collèges étaient touchés par le réaménagement de la planification en fonction de l'ajout d'une session, mais neuf seront visités (10 %) après l'échéance du plan stratégique. La plus récente version du calendrier du premier cycle SAQC, publiée en juin 2019, en témoigne. En conséquence, l'objectif de compléter le premier cycle de l'évaluation SAQC ne pourra être atteint au terme de la session d'hiver 2020. La cible initiale de 100 % prévue au plan stratégique a donc été ajustée à 90 %.



Objectif 1.2 : Poursuivre l'approche préalable à l'évaluation SAQC

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|-----------------------------------|---|---|
| 1.2.1 Nombre de visites réalisées | 10 visites Cible modifiée en 2019 : 6 visites | 2 visites <i>Cible annuelle non atteinte</i> |

En 2018-2019, deux collèges ont reçu la visite de la Commission dans le cadre de l'approche préalable, un collège privé subventionné et un collège privé non subventionné, alors que cinq établissements devaient être visités. À l'origine, la Commission comptait effectuer 10 visites d'approche préalable durant la période couverte par le plan stratégique. Au 30 juin 2019, la Commission a établi que la démarche d'autoévaluation de quatre collèges allait être complétée au cours de la prochaine année et que les visites d'évaluation de ces derniers pourraient avoir lieu. Durant l'année 2018-2019, la Commission a donc ajusté sa cible à six visites.

Afin d'obtenir une répartition plus équilibrée des visites d'évaluation et des formations que doit réaliser la Commission chaque session, celle-ci s'est dotée à l'automne 2018 d'une planification consolidée de l'ensemble de ses activités pour la période allant de l'hiver 2019 à l'hiver 2027. Pour l'approche préalable, l'élaboration d'un calendrier des visites et des formations qui comporte une relative stabilité pose certaines difficultés puisque le développement de l'expertise des collèges en matière d'évaluation ne se déroule pas toujours selon le rythme théorique établi par la Commission. Une analyse approfondie de la situation devrait mener à l'adoption d'une planification révisée au cours de la prochaine année.

Enfin, dans le souci de bien accompagner les établissements visés par cette opération d'évaluation, la Commission a également revu son cadre de référence et adopté une deuxième édition du document *Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Orientations et cadre de référence*. Le document a d'ailleurs aussi été publié en version anglaise.

AXE 1.2 : Soutien aux collèges

Objectif 1.3 : Fournir un accompagnement adapté aux établissements

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|-----------------------------------|--|
| 1.3.1 Nombre d'activités d'accompagnement | Au moins une activité par session | Automne 2018 : 1 formation en approche préalable 1 formation pour l'évaluation de programme et l'application de la PIEP 2 rencontres d'information auprès de nouveaux collègues Hiver 2019 : 1 rencontre de suivi de la démarche pour le 1 ^{er} cycle SAQC 4 formations individualisées pour le 2 ^e cycle SAQC <i>Cible annuelle atteinte</i> |
| 1.3.2 Taux de satisfaction des participants aux activités d'accompagnement | 80 % | 92 % <i>Cible annuelle atteinte</i> |

Activités d'accompagnement

Comme le prévoit son plan stratégique 2018-2020, la Commission entend soutenir l'ensemble des établissements dans leur démarche d'évaluation, autant pour l'évaluation SAQC que pour l'approche préalable. Elle met ainsi en œuvre des mesures d'accompagnement, telles que des séances d'information, des formations et des rencontres de suivi. Ces activités ont lieu individuellement ou en groupe. De plus, elle offre un soutien accru aux nouveaux collègues qui ne disposent pas encore de l'expertise acquise par les autres collègues en matière d'évaluation.

Au cours de l'année 2018-2019, la Commission a tenu une rencontre de suivi de la démarche avec les collègues des dernières vagues d'audits du premier cycle de l'évaluation SAQC. Par ailleurs, en ce qui a trait au deuxième cycle de l'évaluation SAQC, les quatre collègues (Collège André-Grasset, Collège LaSalle, Cégep de Rivière-du-Loup et Collège Shawinigan) qui ont accepté de participer à la vague de validation ont reçu, en fin d'année, une formation individualisée. Le deuxième cycle SAQC sera d'ailleurs l'occasion de bonifier le soutien apporté aux collègues alors que le nombre d'échanges prévus avec eux au cours de leur démarche d'autoévaluation s'accroîtra.

En ce qui a trait aux nouveaux collègues intégrés à l'approche préalable, un établissement a bénéficié à l'hiver 2019 d'une formation visant à le préparer à réaliser sa démarche d'autoévaluation de l'un de ses programmes d'études, de l'application de sa PIEP et de l'application de sa PIEA. La présidente de la Commission a rencontré à l'automne 2018 les représentants de deux établissements d'enseignement collégial nouvellement créés, afin de les informer du rôle et des responsabilités de la Commission, de leur présenter les cadres de référence de la Commission pour l'élaboration de leur PIEP et de leur PIEA et le calendrier de leur intégration à l'opération d'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Finalement, la Commission a offert une formation particulière à un collège qui n'a pas encore complété l'évaluation de son programme d'études et de l'application de sa PIEP, démarche réalisée par tous les établissements avant leur passage à l'évaluation SAQC. La visite d'évaluation de la Commission dans cet établissement aura lieu à l'automne 2019.

Taux de satisfaction au regard des formations

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation SAQC, le taux de satisfaction des collègues relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année du plan stratégique. La Commission mesure également le taux de satisfaction des participants aux visites d'évaluation. Pour ce faire, la Commission a élaboré divers questionnaires et une stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé à ces différentes activités. À la suite des formations individualisées et des rencontres de suivi organisées pour les collègues d'une même vague d'audits selon le calendrier du premier cycle, la Commission contacte les directions des collèges ayant pris part à ces activités et leur demande de solliciter la participation des membres de leur personnel qui y ont assisté afin de répondre à un questionnaire. Lors des visites d'évaluation dans les établissements, elle remet également aux divers intervenants présents un questionnaire qu'ils sont appelés à remplir sur place.

Le taux de satisfaction relatif aux différentes activités de formation et visites réalisées au cours de l'année 2018-2019 est encore une fois élevé. Le taux global s'élève en effet à 92 % (45 personnes satisfaites sur un total de 49 répondants). Cette donnée ne concerne que l'évaluation du premier cycle SAQC. En effet, pour l'approche préalable, les questionnaires de satisfaction ne sont envoyés que depuis juin 2019. Dorénavant, ils seront systématiquement envoyés pour toutes les visites et formations.



Objectif 1.4 : Offrir une meilleure rétroaction aux collègues

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|----------------------|--|
| 1.4.1 Pourcentage des politiques, des plans et des rapports de suivi évalués dans le délai | 80 % | 80 % <i>Cible annuelle atteinte</i> |
| 1.4.2 Date d'élaboration de nouveaux modèles de rapports | Session d'hiver 2020 | Adoption de nouveaux modèles de rapports d'évaluation pour les suites données par les collègues à d'anciennes recommandations et à celles découlant de l'évaluation SAQC [Hiver 2019] <i>Cible annuelle en partie atteinte</i> |

Délai pour l'évaluation des politiques, des plans et des suivis

Au cours d'une année, la Commission évalue les politiques (PIEA et PIEP) et les plans stratégiques et de réussite qui lui ont été acheminés par les établissements. Elle s'est engagée à leur transmettre l'évaluation de leur document institutionnel dans un délai ne dépassant pas six mois à compter de la date de leur réception. Il en va de même pour les suivis donnés par les collègues à ses recommandations, qu'elle entend aussi traiter à l'intérieur de ce délai maximal de six mois.

À l'automne 2018, 10 PIEA, 8 PIEA révisées suivant une modification au RREC, 6 PIEP, 2 plans de réussite, 1 plan stratégique et 12 suivis aux recommandations ont été évalués. Sur un total de 28 dossiers traités, 26 l'ont été dans les délais. Le ratio est donc de 93 % pour la session d'automne. À l'hiver 2019, 24 PIEA, 4 PIEA révisées suivant une modification au RREC, 8 PIEP, 1 plan de réussite, 9 plans stratégiques et 17 suivis ont été évalués. Sur un total de 59 dossiers traités, 45 l'ont été dans les délais. Le ratio est donc de 74,5 % pour la session d'hiver. En ce qui a trait aux suites données par les collèges, 15 des rapports d'évaluation adoptés ne concernaient que des modifications d'échéances suivant l'annonce des nouvelles modalités de traitement. Ils sont donc exclus du total des rapports traités dans le délai de six mois. Il en va de même pour les quatre rapports adoptés en cours d'année au sujet de changements effectués aux plans d'action institutionnels de collèges visés par un traitement intégré de leurs suivis.

Ainsi, au total, 80 % (70/87) des politiques, des plans et des suivis évalués durant l'année 2018-2019 l'ont été dans un délai de six mois. La cible annuelle est donc atteinte.

Nouveaux modèles de rapports

Afin de mieux guider les collèges dans leur démarche et de favoriser ainsi le développement et le renforcement de pratiques évaluatives efficaces, la Commission entend leur fournir des indications claires concernant ses attentes et rendre plus explicites les suivis attendus à ses recommandations d'améliorations.

Au cours de la dernière année, des travaux se sont poursuivis afin de développer de nouveaux modèles de rapports d'évaluation relativement aux suivis effectués par les établissements au regard des recommandations formulées par la Commission lors d'opérations d'évaluation antérieures à SAQC. Ces nouveaux rapports de la Commission ont été élaborés dans la foulée des nouvelles modalités de traitement des suivis qu'elle a publiées au cours de l'année. De nouveaux modèles de rapports ont également été élaborés pour fournir aux collèges les résultats de l'analyse de leurs suivis aux recommandations émises dans le cadre du premier cycle de l'évaluation SAQC. Il en est question à la section suivante.

Au cours de l'année, la Commission a aussi travaillé à la révision des cadres de référence pour l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collèges. Comme en témoigne la prochaine section, il n'a pas été possible de terminer ce chantier, comme prévu au plan stratégique. Au terme de ces travaux, la Commission compte développer de nouveaux modèles de rapports d'évaluation pour faire part aux collèges des résultats de ses analyses, ce qu'elle avait envisagé de faire aussi cette année.

La cible visée dans son plan de travail annuel au regard de cet indicateur est donc en partie atteinte. Toutefois, cela ne compromet en rien la cible annoncée au plan stratégique.

DEUXIÈME ORIENTATION

Simplifier les processus d'évaluation

AXE 2.1 : Allègement des pratiques

Dans le cadre de son plan stratégique 2018-2020, la Commission désire alléger ses processus d'évaluation afin de répondre aux préoccupations des collègues, tout en préservant la rigueur de ces processus.

Elle a ainsi mis en place, au cours de la dernière année, de nouvelles modalités concernant les suivis attendus de la part des collègues par rapport aux évaluations antérieures à SAQC. Elle a aussi poursuivi la révision des cadres de référence pour les politiques et les plans.



Objectif 2.1 : Faciliter le règlement des suivis attendus

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|---|--------------|--|
| 2.1.1 Date de mise en œuvre des nouvelles modalités | Automne 2018 | <p>Automne 2018 : Publication de nouvelles modalités pour les suivis aux anciennes recommandations</p> <p>Hiver 2019 : Publication de modalités de suivi pour les recommandations liées à l'évaluation SAQC</p> <p><i>Cible atteinte</i></p> |

Opérations antérieures à SAQC

Avant d'entreprendre l'évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a dressé un portrait de l'ensemble des recommandations émises lors d'opérations d'évaluation antérieures et qui étaient toujours en vigueur. Pour les collègues ayant plusieurs recommandations, elle a mis en place une approche intégrée de traitement des suivis et a publié, en janvier 2013, un document d'orientation² à cet effet. Au cours des années suivantes, elle a mis en œuvre une démarche de relance annuelle auprès de l'ensemble des collègues ayant encore des suites à donner à d'anciennes recommandations. Plusieurs suivis ont été effectués depuis, mais des recommandations demeurent actives. Or, les attentes formulées à l'époque ainsi que la démonstration attendue et la documentation à fournir en appui n'étaient plus adaptées aux pratiques développées dans les collèges ni à l'évaluation SAQC mise en place par la Commission.

Ainsi, l'an dernier, la Commission a réalisé des travaux visant à actualiser ses exigences en les harmonisant avec le cadre d'orientation de l'opération SAQC. En juin 2018, elle a adopté de nouvelles modalités pour les suites à donner aux recommandations émises lors d'opérations antérieures à 2013. Ces nouvelles modalités se veulent plus cohérentes avec l'évaluation SAQC et visent la simplification de ses processus d'évaluation ainsi que l'allègement de ses pratiques. Au cours de l'automne 2018, les nouvelles modalités de traitement des suivis ont été communiquées aux collègues concernés. Des échéances ont aussi été convenues avec eux pour

2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Approche intégrée du traitement des suivis des collègues. Document d'orientation*, Québec, janvier 2013, 14 p.

la transmission de leurs suivis. Un document d'orientation, incluant des fiches destinées à guider les collèges dans la préparation de leur démonstration, a été mis à la disposition de ces établissements et publié sur le site Internet de la Commission en décembre.

Dans le cadre de cette démarche, la Commission a adopté quatre rapports ayant pour objet de modifier les échéances prévues au plan d'action respectif de deux collèges visés par l'opération de traitement intégré de leurs suivis. Par ailleurs, 22 collèges se sont engagés à transmettre d'ici le 30 juin 2019 des suites liées à 35 recommandations. Parmi eux, 14 établissements ont soumis à la Commission leurs suivis à 22 recommandations. Parmi ceux-ci, 19 suivis ont été évalués et 17 recommandations ont été levées. Ce sont donc plus de la moitié des collèges (64 %) qui ont donné des suites en fonction des échéances convenues avec la Commission. Par ailleurs, 15 recommandations ont aussi été levées pour 8 collèges parce qu'elles portaient précisément sur les mêmes objets que ceux concernés par des recommandations formulées par la Commission à ces collèges dans le cadre de l'évaluation SAQC. Au 30 juin 2019, 94 recommandations découlant d'opérations antérieures à l'évaluation SAQC demeuraient toujours actives.

SAQC

En avril 2019, la Commission a également publié sur son site Internet les modalités de suivi relatives aux recommandations formulées dans le cadre du premier cycle de l'évaluation SAQC. Ces modalités, qui ont pour but de guider les collèges dans la réalisation des actions attendues de leur part, sont cohérentes avec celles relatives au suivi à apporter à l'égard de recommandations émises dans le cadre d'opérations antérieures à l'évaluation SAQC. Les établissements visés à ce jour par des recommandations et qui n'y ont pas encore donné de suites seront contactés au cours de l'automne 2019 pour convenir d'échéances.

Objectif 2.2 : Actualiser les cadres d'orientation

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|--|---|
| 2.2.1 Date de mise en œuvre des cadres d'orientation pour les politiques et les plans Indicateur modifié en 2019 : Dates d'adoption des cadres d'orientation pour les politiques et les plans. | Automne 2018 Cible actualisée en 2019 : Cadre relatif aux politiques : Automne 2019 Cadre relatif aux plans stratégiques et de réussite des cégeps : Hiver 2020 Cadre relatif aux plans de réussite des collèges privés : Hiver 2020 | Les travaux ont grandement progressé, mais n'ont pas été complétés. <i>Cible initiale non atteinte</i> |
| 2.2.2 Date de mise en œuvre du cadre d'orientation du 2 ^e cycle SAQC | Automne 2018 | Le cadre d'orientation a été publié en mars 2019. Sa mise en œuvre a débuté ensuite. <i>Cible atteinte en partie</i> |

Mise en œuvre des cadres d'orientation des politiques et des plans

Au cours des années, la Commission a procédé à l'actualisation de ses cadres d'orientation et des divers outils d'analyse dont elle s'est dotée pour procéder à l'évaluation des politiques institutionnelles (PIEA et PIEP) ainsi que des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges. Au printemps 2017, elle a entrepris des travaux de révision de ces cadres, de façon à les harmoniser avec le nouveau paradigme de l'assurance qualité tout en tenant compte de l'évolution de ses pratiques et de celles des collèges. Ces travaux complexes ont grandement progressé en 2018-2019, mais ils n'ont pu être complétés comme prévu initialement au plan stratégique de la Commission. Par ailleurs, il a été décidé d'adopter un cadre d'orientation pour l'évaluation des politiques (PIEA et PIEP) de tous les collèges, un cadre pour l'évaluation des plans stratégiques incluant les plans de réussite des cégeps et un cadre pour l'évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés³.

L'échéance relative à l'adoption des nouveaux cadres de référence a été fixée au plus tard à l'hiver 2020.

Mise en œuvre du cadre d'orientation du deuxième cycle SAQC

Pour le deuxième cycle de l'évaluation SAQC, une version préliminaire du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* a été finalisée et adoptée en décembre 2018. Le document a été publié en mars 2019 et il a été présenté à toutes les instances du réseau collégial de même qu'aux quatre collèges ayant accepté de participer à la phase de validation de cycle. Initialement, la Commission avait prévu de mettre en œuvre ce cadre à l'automne 2018, mais elle s'est ravisée en janvier 2019 pour repousser sa cible à l'hiver. Une version anglaise du document a été publiée à la fin de mars.

Pour l'assister dans ses travaux d'élaboration des orientations du deuxième cycle d'audit, la Commission s'est adjoint un comité-conseil sur l'assurance qualité. Celui-ci s'est réuni à quatre reprises : le 25 janvier 2018, les 1^{er} et 2 mai 2018, le 12 juin 2018 et le 20 septembre 2018. Les discussions ont permis notamment de convenir que le second cycle devait se situer en continuité avec le premier et qu'il devait par ailleurs présenter quelques perspectives d'allègement. Lors de ce cycle, les établissements devront faire l'analyse critique de l'ensemble de leurs mécanismes par critère, pour chaque composante de leur système d'assurance qualité, à savoir les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, ceux assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, ceux assurant la qualité de la planification stratégique et ceux assurant la qualité de la planification liée à la réussite, et devront porter un regard sur l'ensemble de leur système d'assurance qualité. La Commission maintiendra donc la même approche, les mêmes composantes, les mêmes objets d'évaluation et les mêmes critères, ce qui contribuera à alléger la démarche pour les collèges. Par ailleurs, elle continuera d'offrir de la formation aux collèges et à leur proposer différents gabarits pour soutenir leur démarche d'autoévaluation. De plus, elle déploiera un accompagnement plus soutenu aux collèges, afin de bien les guider dans leur démarche d'autoévaluation. Déjà, le document d'orientation comprend un guide d'autoévaluation visant à les appuyer concrètement dans leurs travaux. En 2019-2020, ces outils de même que les mesures d'accompagnement prévues seront expérimentés et commentés par les collèges de la phase de validation en vue d'être bonifiés, le cas échéant.

3. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement destiné à la mise en œuvre de ce plan.

TROISIÈME ORIENTATION

Conserver la reconnaissance internationale des pratiques d'évaluation

AXE 3.1 : Reconnaissance internationale

Depuis l'automne 2016, la Commission détient une certification internationale décernée par l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Il s'agit d'une reconnaissance officielle de la conformité de ses pratiques par rapport aux standards internationaux en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. Le maintien de cette certification, valide pour une période de cinq ans, est important pour la Commission, puisque celle-ci, en plus de confirmer l'excellence des pratiques de l'organisation, rejaille sur l'ensemble du réseau collégial.

La Commission entend poursuivre ses efforts afin de conserver cette certification par la qualité de ses pratiques évaluatives et en ayant le souci de s'assurer qu'elles continuent à répondre aux normes établies sur la scène internationale.

Objectif 3.1 : Réaliser le plan d'action déposé à l'INQAAHE

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|---|-------|---------------------------------|
| 3.1.1 Pourcentage des actions réalisées | 80 % | 93,8 % <i>Cible atteinte</i> |

À la suite de l'obtention de la certification décernée par l'INQAAHE en 2016, la Commission s'était dotée d'un plan d'action constitué de 16 pistes d'action répondant aux 11 enjeux ciblés par la démarche d'autoévaluation. Ce plan a fait l'objet de trois actualisations depuis le début, soit en février 2017, suivant le rapport d'évaluation définitif transmis par l'INQAAHE, en juin 2017 puis en juillet 2018. Un bilan a été réalisé en juin 2019 et a permis de constater que la majorité des actions prévues au plan sont réalisées (15/16 ou 93,8 %). Plus spécifiquement, sept pistes d'action ont été complétées, huit feront désormais l'objet d'une attention continue de la part de la Commission et une est en voie d'être réalisée.

Objectif 3.2 : Maintenir l'accréditation obtenue de l'INQAAHE

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|----------------|--|
| 3.2.1 Avis de l'agence au regard du rapport de suivi | Avis favorable | Avis favorable obtenu en janvier 2019 <i>Cible atteinte</i> |

Selon les exigences associées à l'obtention de sa certification, la Commission devait transmettre, à l'automne 2018, un rapport de suivi faisant état des travaux menés depuis deux ans, afin de tenir compte des remarques formulées par l'INQAAHE à l'égard des lignes directrices qui n'étaient pas entièrement conformes. Le rapport de suivi a été acheminé en novembre à l'agence internationale, selon le délai prescrit. En janvier 2019, l'INQAAHE a confirmé à la Commission le maintien de sa reconnaissance jusqu'en novembre 2021. La cible prévue au plan stratégique est donc atteinte.

QUATRIÈME ORIENTATION

Promouvoir les travaux de la Commission

AXE 4.1 : Promotion des travaux



Objectif 4.1 : Mieux faire connaître les résultats des travaux d'évaluation

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|--|---|
| 4.1.1 Date de publication des communiqués de bilan des travaux | Au terme de chaque session | Quatre communiqués ont été publiés durant l'année. <i>Cible atteinte</i> |
| 4.1.2 Date de publication des faits saillants | Hiver 2019 (4 ^e bilan) Hiver 2020 [Rapport synthèse] | Le 4 ^e bilan a été publié en juin 2019. <i>Cible atteinte</i> |

Publication de communiqués

Afin de faire connaître les résultats de ses travaux d'évaluation, la Commission a diffusé quatre communiqués sur son site Internet et auprès de différents relayeurs d'information. Un premier, publié en septembre 2018, faisait état des travaux réalisés au cours de l'année précédente. Un deuxième a été diffusé en janvier 2019 concernant les activités réalisées lors de la session d'automne 2018. Deux autres communiqués ont été diffusés par la suite, l'un en mars 2019 concernant la publication du cadre d'orientation du deuxième cycle de l'évaluation SAQC et l'autre, en juin 2019, au sujet de la publication du 4^e bilan annuel du premier cycle de cette évaluation.

Publication des faits saillants

Un quatrième bilan annuel de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois a été publié le 11 juin 2019. Il porte sur les travaux effectués pendant l'année 2017-2018 dans le cadre de cette opération. Ainsi, conformément au calendrier qu'elle s'est donné, la Commission a réalisé 15 visites d'audit au cours de cette quatrième année du cycle, soit 7 à l'automne 2017 et 8 à l'hiver 2018. Trois de ces visites d'audit ont été présidées par des experts externes dans le contexte du renouvellement complet des membres de la Commission entre avril et novembre 2017. Le bilan fait état de constats globaux sur les forces observées et les zones d'amélioration soulevées au sein des systèmes d'assurance qualité des établissements visités au cours de l'année 2017-2018. La Commission y note, dans l'ensemble, la qualité de l'exercice des responsabilités dans la prise en charge des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Parmi les forces, elle souligne les mécanismes en lien avec la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants de même que la préoccupation de l'ensemble de la communauté pour la réussite des étudiants et les pratiques relatives aux moyens de communication et au fonctionnement de l'approche-programme. La mise en œuvre de la PIEA et le fait qu'elle guide les interventions des professeurs au regard de l'évaluation des apprentissages des étudiants sont aussi considérés comme des forces des collèges. Enfin, la mise sur pied de comités et le recours à la gestion participative constituent des mécanismes qui favorisent l'exercice des responsabilités et la prise en charge des objectifs stratégiques ainsi que la mise en œuvre et le suivi des moyens en lien avec les plans stratégiques et les plans de réussite. Par ailleurs, des zones nécessitant des améliorations sont constatées pour la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et pour les mécanismes visant l'adéquation des ressources aux besoins de formation. Les mécanismes conçus pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de même que ceux conçus pour veiller au suivi des résultats de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite constituent aussi des zones d'amélioration pour un certain nombre de collèges.

Le bilan de la cinquième année du cycle de l'audit, soit l'année 2018-2019, fera l'objet l'an prochain d'un bilan sommaire.

CINQUIÈME ORIENTATION

Soutenir l'expertise en matière d'évaluation

AXE 5.1 : Expertise en matière d'évaluation

Au cours de l'année précédant le présent plan stratégique, la Commission a dû s'adapter au renouvellement complet de l'équipe des commissaires, y compris la présidente. Cette équipe entièrement renouvelée a œuvré, de concert avec les autres membres du personnel, à poursuivre les opérations prévues, tout en préparant la mise en œuvre du second cycle SAQC et en révisant les cadres d'orientation et les outils afférents. Ce contexte a nécessité des mesures de transfert de connaissances.



Objectif 5.1 : Favoriser le développement des compétences du personnel

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|---|-------------------------|--|
| 5.1.1 Nombre d'activités de formation par année | Au moins deux activités | 5 séances de formation <i>Cible annuelle atteinte</i> |

En 2018-2019, la Commission a favorisé le développement des compétences du personnel par le partage des connaissances et des savoir-faire. Des séances de formation ont été données particulièrement au personnel de la Commission appelé à apporter du soutien aux collègues. Par exemple, celui-ci a pu assister à une conférence sur l'évaluation des apprentissages qui a eu lieu en août 2018 et une partie de l'équipe a participé en octobre 2018 au Colloque Qualité G3, un colloque international sur l'assurance qualité en enseignement supérieur qui s'est tenu à Montréal, ainsi qu'à celui de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), qui s'est tenu à Rimouski en juin 2019. Dans chaque cas, la présidente y a donné un atelier. Enfin, de nombreuses rencontres visant le partage de connaissances entre les membres du personnel se sont déroulées.



Objectif 5.2 : Assurer la formation continue des experts

Tableau synthèse

| Indicateurs | Cible | Résultats 2018-2019 |
|--|---------------------|--|
| 5.2.1 Nombre de séances de formation par année | Au moins une séance | 1 formation [automne 2018] <i>Cible annuelle atteinte</i> |

Formation offerte aux experts

Des experts externes apportent leur soutien à la Commission en participant aux comités de visite dans les collèges ainsi que, pour certains d'entre eux, aux travaux de comités consultatifs, tels que le comité-conseil sur le deuxième cycle de l'évaluation ou le comité de lecture pour cette opération. Leur participation constitue un apport important au processus de la Commission et contribue à garantir la rigueur et l'impartialité de ses évaluations.

La Commission entend continuer à former les experts qui œuvrent à ses côtés et en accroître le nombre. Elle a recruté un certain nombre d'experts pendant l'année, faisant passer la banque de 144 en 2017-2018 à 155 experts en 2018-2019. Des formations touchant à la fois à l'approche préalable et à l'évaluation SAQC leur sont offertes. La Commission leur propose également des outils et les encadre dans la réalisation de leur mandat.

En novembre 2018, une formation a ainsi été offerte aux experts qui sont appelés à effectuer une visite dans le cadre de l'évaluation SAQC. Le nombre de participants s'établissait à huit. Il n'a pas été jugé nécessaire cette année d'offrir une formation aux experts appelés à collaborer à l'approche préalable. La formation des membres du comité de lecture a, quant à elle, été reportée à l'an prochain.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des experts ayant participé à des comités de visite, des membres du comité de lecture de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, de même que des membres des comités consultatifs pour les autres évaluations est de 97 % en 2018-2019.

AUTRES TRAVAUX

Veille stratégique

Depuis 2013, la Commission réalise des activités de veille stratégique en assurance qualité. Elle s'est dotée d'un protocole de veille et elle publie de façon bihebdomadaire un bulletin de veille destiné à l'interne de l'organisation. Depuis 2016, elle publie également sur une base mensuelle une version de son bulletin destinée à un public externe. La Commission mène ainsi des travaux afin de maintenir à jour ses connaissances sur les meilleures pratiques et de s'en inspirer pour l'amélioration continue de ses processus et elle les diffuse.

La Commission a poursuivi ses travaux de veille stratégique au cours de l'année 2018-2019 et a publié 19 bulletins à l'interne et 10 à l'externe, sur son site Internet. Sur la page d'accueil de son site, la Commission a aussi diffusé sur une base régulière des résumés de veille.

Par ailleurs, la Commission a réalisé un projet de veille approfondie sur le thème des meilleures pratiques pour rehausser la participation des étudiants. Les résultats de ces travaux de recherche ont été présentés en régie interne.

Une recherche de plus petite envergure a aussi été menée pour connaître les pratiques internationales en ce qui concerne les partenariats entre les agences d'assurance qualité. Des suites y seront données en 2019-2020 dans le cadre d'une réflexion plus ciblée sur les ententes de partenariat qu'a conclues la Commission avec quelques agences à l'international.

Renouvellement de la planification stratégique

Afin de se conformer aux orientations gouvernementales au regard de la planification stratégique, la Commission a entrepris en 2018-2019 les travaux relatifs à l'élaboration de son prochain plan stratégique, le présent plan prenant fin au printemps 2020. La démarche a débuté en janvier 2019. Plusieurs échanges ont eu lieu à l'interne afin de dégager les éléments relatifs à l'environnement de la Commission de même qu'aux enjeux, à la mission, à la vision et aux valeurs de l'organisation. Les éléments de contexte et les enjeux ciblés ont également été partagés avec le comité de liaison ainsi que les représentants des diverses instances du milieu collégial. Ces travaux trouveront leur aboutissement l'an prochain.

Chapitre 3

Utilisation des ressources au 31 mars 2019

Les ressources humaines

Répartition de l'effectif

Au 31 mars 2019, l'effectif de la Commission était constitué de 23 employés occupant un poste régulier ou occasionnel. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux employés en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agents de recherche. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif. Plus de la moitié des postes est occupée par du personnel professionnel.

Évolution de l'effectif par catégorie d'emploi¹

| | 2017-2018 | 2018-2019 | Écart entre les deux dernières années |
|---|-----------|-----------|---------------------------------------|
| Personnel d'encadrement ² | 5 | 5 | 0 |
| Personnel professionnel | 13 | 13 | 0 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 6 | 5 | 1 |
| Total | 24 | 23 | 1 |

1. Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.
2. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Gestion et contrôle des effectifs

Au regard de l'effectif, le Conseil du trésor fixe annuellement une cible à respecter pour les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle. Pour l'exercice financier 2018-2019, la Commission s'est vu attribuer une cible de 42 000 heures rémunérées. Elle a respecté cette limite puisqu'elle a atteint un résultat de 40 030,45 heures rémunérées au cours de la période visée.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

| Catégorie ¹ | Heures travaillées [1] | Heures supplémentaires [2] | Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2] | Total en ETC transposés [4] = [3]/1826,3 | Nombre d'employés et employés |
|---|------------------------|----------------------------|---|--|-------------------------------|
| Personnel d'encadrement | 9 100,00 | 0,00 | 9 100,00 | 4,98 | 5 |
| Personnel professionnel | 20 876,36 | 16,53 | 20 892,89 | 11,44 | 13 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 10 037,56 | 0,00 | 10 037,56 | 5,50 | 5 |
| Total en heures | 40 013,92 | 16,53 | 40 030,45 | 21,92 | 23 |
| Total en ETC | 21,91 | 0,01 | 21,92 | | |

1. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Évolution des heures rémunérées par catégorie d'emploi

| | 2018-2019 | 2017-2018 | Écart |
|---|-----------|-----------|----------|
| Personnel d'encadrement | 9 100,00 | 7 210,00 | 1 890,00 |
| Personnel professionnel | 20 892,89 | 18 261,86 | 2 631,03 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 10 037,56 | 10 280,01 | -242,45 |
| Total en heures rémunérées ¹ | 40 030,46 | 35 751,87 | 4 278,59 |
| Total en ETC transposés ² | 21,92 | 19,58 | 2,34 |

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel permanent et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier¹**Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

| | 2018-2019 | 2017-2018 | 2016-2017 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire [%] | 10,5 % | 20,0 % | 10,5 % |

1. Les départs volontaires incluent les démissions, mutations et retraites.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2018-2019, la Commission a consacré 28 192 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, 11 personnes représentant 47,8 % de l'effectif régulier ont participé à au moins une activité de formation. La Commission a exceptionnellement consacré 1,47 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel, notamment dans le contexte de la présentation effectuée par la présidente lors du colloque du G3 *Les démarches qualité en enseignement supérieur : quels en sont les effets?* qui s'est tenu à l'Université de Montréal, en octobre 2018, et auquel ont participé tous les commissaires.

Évolution de la répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

| Champ d'activité | 2018-2019 | 2017-2018 |
|--|-----------|-----------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences | 73 % | 56 % |
| Soutenir l'acquisition des habiletés en administration et gestion | 23 % | 24 % |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 4 % | 20 % |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 0 % | 0 % |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite | 0 % | 0 % |

Évolution des dépenses de formation incluant le salaire

| Répartition des dépenses en formation | 2018-2019 | 2017-2018 |
|---|-----------|-----------|
| Proportion de la masse salariale [%] | 1,47 % | 1,12 % |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | 4,09 | 6,33 |
| Somme allouée par personne | 2 563 \$ | 2 403 \$ |

En 2018-2019, la Commission a consenti 45 jours de formation au personnel, soit plus de 4 jours en moyenne par personne formée pour une somme moyenne de 2 563 \$ par personne, incluant le salaire.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

| Catégorie d'emploi | 2018-2019 | 2017-2018 |
|--------------------|-----------|-----------|
| Cadre ¹ | 32 | 20 |
| Professionnel | 9 | 37 |
| Fonctionnaire | 4 | 0 |

1. La catégorie « Cadre » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Mobilisation du personnel et climat de travail

La Commission désire favoriser un climat de travail stimulant, harmonieux et mobilisateur. Les pratiques de gestion sont axées sur l'évaluation et l'accompagnement des employés, ce qui se concrétise par une évaluation semestrielle. La Commission opte aussi pour une gestion participative et mobilisatrice dans le processus de production de ses rapports et avis (réunions, comités, etc.). Elle valorise également la conciliation travail-famille par la souplesse qui est accordée dans les horaires des employés, dans le respect des conventions collectives en vigueur et des obligations relatives à la réalisation du mandat de l'organisation.

En ce qui concerne l'arrivée de nouveaux employés, un soutien particulier est offert, pour faciliter leur intégration et leur adaptation à leur nouvel environnement de travail. Par exemple, les nouveaux agents de recherche bénéficient d'un programme de parrainage en étant accompagnés par un pair durant une période d'un an. Des séances d'information et de formation relatives aux outils informatiques et aux pratiques de gestion documentaire sont aussi offertes aux nouveaux employés par le personnel concerné de la Commission. Ces pratiques permettent un transfert de connaissances dès l'arrivée en poste des nouveaux membres du personnel.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2019

Nombre de membre de l'effectif régulier

23 (22 employés permanents)

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, la Commission a embauché une personne ayant le statut régulier, une personne ayant le statut occasionnel et une autre ayant le statut étudiant.

Embauche totale au cours de la période 2018-2019, selon le statut de l'employé¹

| Permanent | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total |
|-----------|-------------|----------|-----------|-------|
| 1 | 1 | 1 | 0 | 3 |

1. L'embauche du personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, n'est pas comptabilisée puisque ces employés sont sous contrat.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont des membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Aucune des trois personnes embauchées au cours de l'année ne fait partie des groupes cibles.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

Représentativité des femmes au sein de l'effectif

Au 31 mars 2019, les femmes représentaient 74 % de l'effectif total régulier et 67 % des personnes embauchées. Les résultats détaillés sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

Taux de présence des femmes dans l'effectif au 31 mars 2019

| | Personnel d'encadrement | Professionnels | Techniciens | Personnel de bureau | Total |
|---|-------------------------|----------------|-------------|---------------------|-------|
| Effectif total [hommes et femmes] | 5 | 13 | 2 | 3 | 23 |
| Femmes | 3 | 11 | 1 | 2 | 17 |
| Taux de représentativité des femmes [%] | 60 % | 85 % | 50 % | 67 % | 74 % |

Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

| Embauche | Permanent | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire | Total |
|---|-----------|-------------|----------|-----------|-------|
| Nombre total de personnes embauchées | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 |
| Nombre de femmes embauchées | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées | 100 % | 100 % | 0 % | 0 % | 67 % |

Les renseignements relatifs aux contrats de services

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, la Commission a accordé un seul contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus. Celui-ci a été octroyé dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages d'un établissement.

Les ressources budgétaires et financières

En 2018-2019, la Commission disposait d'un budget de 2 470 800 \$, ce qui correspond à une diminution de 8 500 \$ par rapport au budget de l'année précédente. Ce montant a été retranché de l'enveloppe des dépenses en immobilisation pour cette année financière.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie de dépenses plutôt que par secteur d'activité.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des deux dernières années

| Année financière | Traitement | Fonctionnement | Immobilisation | Amortissement | Total |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| 2017-2018 | 1 927 100 \$ | 517 200 \$ | 18 500 \$ | 16 500 \$ | 2 479 300 \$ |
| 2018-2019 | 1 927 100 \$ | 517 200 \$ | 10 000 \$ | 16 500 \$ | 2 470 800 \$ |
| Écart entre les deux dernières années | 0 \$ | 0 \$ | -8 500 \$ | 0 \$ | 8 500 \$ |
| Variation | 0 % | 0 % | -45,9 % | 0 % | 0,3 % |

En 2018-2019, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 069 787 \$, soit une variation à la hausse de 8,4 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est notamment attribuable à une augmentation du traitement dans le contexte de la stabilisation des mouvements de personnel.

Évolution des dépenses totales et par catégorie au cours des deux dernières années

| Année financière | Traitement | Fonctionnement | Immobilisation | Amortissement | Total |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|---------------|--------------|
| 2017-2018 | 1 569 768 \$ | 334 211 \$ | 2 977 \$ | 2 107 \$ | 1 909 063 \$ |
| 2018-2019 | 1 670 251 \$ | 387 657 \$ | 7 035 \$ | 4 844 \$ | 2 069 787 \$ |
| Écart entre les deux dernières années | 100 483 \$ | 53 446 \$ | 4 058 \$ | 2 737 \$ | 160 724 \$ |
| Variation [%] | 6,4 % | 16,0 % | 136,3 % | 129,9 % | 8,4 % |

Frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 59 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 46 650 \$, ce qui représente 9 % du budget de fonctionnement.

Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

| Année financière | Nombre de personnes | Coûts [\$] | % budget de fonctionnement |
|------------------|---------------------|--------------|----------------------------|
| 2017-2018 | 50 | 46 382 \$ | 9 % |
| 2018-2019 | 59 | 46 650 \$ | 9 % |

Les ressources informationnelles

En 2018-2019, la Commission a consacré 28 718 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les prévisions étaient de 33 000 \$. Deux ressources internes à temps plein sont affectées aux technologies de l'information.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018

| Catégorie de coûts | Coûts capitalisables prévus (000 \$) [investissements] | Coûts capitalisables réels (000 \$) [investissements] | Coûts non capitalisables prévus (000 \$) [dépenses] | Coûts non capitalisables réels (000 \$) [dépenses] |
|---|--|---|---|--|
| Parc informatique | 10 000 \$ | 7 035 \$ | 3 000 \$ | 1 588 \$ |
| Droits d'utilisation | 0 \$ | 0 \$ | 10 000 \$ | 9 960 \$ |
| Main-d'œuvre externe et services techniques | 0 \$ | 0 \$ | 10 000 \$ | 10 135 \$ |
| Total | 10 000 \$ | 7 035 \$ | 23 000 \$ | 21 683 \$ |

En 2018-2019, les dépenses des ressources informationnelles ont été plus élevées que celles de l'année précédente notamment parce qu'un audit de sécurité a été mené conformément à la réglementation.

Dépenses selon le type de ressources informationnelles au cours des deux dernières années

| Année financière | Droits d'utilisation | Parc informatique | Services techniques / Main-d'œuvre externe | Total |
|------------------|----------------------|-------------------|--|-----------|
| 2017-2018 | 12 550 \$ | 5 765 \$ | 4 506 \$ | 22 821 \$ |
| 2018-2019 | 9 960 \$ | 8 623 \$ | 10 135 \$ | 28 718 \$ |



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités a été présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il sera question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, la Commission a tenu 15 réunions, pour une durée totale de 22 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 144 rapports d'évaluation. Au cours de la période visée, elle en a transmis 122 aux collèges concernés. La liste de tous les rapports adoptés est disponible à l'annexe V.

Publications

En 2018-2019, la Commission a publié sur son site Internet les 122 rapports d'évaluation transmis aux collèges durant cette période. Ainsi, au 30 juin 2019, le site comptait près de 2 800 rapports d'évaluation adoptés depuis 1993.

La Commission a aussi publié durant l'année quatre documents de référence, des rapports synthèses et des documents institutionnels :

- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges – Orientations et cadre de référence (Deuxième édition 2019) – Version française et version anglaise*
- *Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit 2017-2018 : Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*
- *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation – Version préliminaire – Version française et version anglaise*
- *Modalités de suivi – Recommandations émises dans le cadre du 1^{er} cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*
- *Nouvelles modalités de suivi – Recommandations antérieures à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*
- *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*
- *Rapport annuel de gestion 2017-2018*

Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2018.

La liste complète des publications de la Commission au cours de l'année 2018-2019 est présentée à l'annexe X.

Sommaire des résultats liés au Plan d'action de développement durable 2016-2020

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE AU REGARD DU PLAN D'ACTION 2016-2020

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|---|--|--|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 1 Avoir élaboré, d'ici 2018, une politique de gestion intégrée des documents | Indicateur 1 Élaboration d'une politique de gestion intégrée des documents |
| Résultats 2018-2019 | La rédaction d'une première version de la politique a été réalisée. | | | |
| Mesure de l'indicateur | L'adoption du document final en régie interne permettra de témoigner de l'atteinte de la cible. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | L'adoption de la politique permettra une meilleure gestion des documents électroniques et papier au sein de l'organisation. Par l'entremise de cette politique, la Commission affichera sa volonté d'accorder le traitement approprié à l'ensemble de ses documents dans le but d'en favoriser la conservation et le repérage par les personnes ayant à utiliser l'information qu'ils contiennent. La politique s'appliquera à tous les documents actifs, semi-actifs et inactifs créés ou reçus par les commissaires et le personnel de la Commission dans le cadre de leurs fonctions, peu importe leur nature (documents administratifs, financiers, légaux, opérationnels ou autres) et leur support (papier, numérique, Web ou autre). | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|---|---|---|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 2 Avoir ciblé, d'ici 2017, les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents | Indicateur 2 Inventaires des activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents |
| Résultats 2018-2019 | Un sondage a été réalisé à l'automne 2017 auprès du personnel. Les trois activités générant le plus grand nombre d'impressions de documents ont été déterminées. | | | |
| Mesure de l'indicateur | Un sondage effectué auprès du personnel de la Commission afin de déterminer les trois activités | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | En ciblant les activités générant le plus d'impressions, la Commission pourra réduire son utilisation de papier et d'encre. | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|---|--|--|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 3 Avoir réduit, d'ici 2020, le nombre de pages imprimées de 10 % pour les trois activités ciblées au point précédent | Indicateur 3 Nombre de pages imprimées pour les activités ciblées au point précédent |
| Résultats 2018-2019 | En 2018-2019, la consommation de papier pour les activités ciblées s'établissait à 83 337 copies, ce qui représente une croissance de 8,9 % par rapport à l'année de référence, 2017-2018. La Commission a entrepris en cours d'année plusieurs actions afin de réduire la consommation de papier tout en facilitant le travail des employés. Cela passe notamment par l'informatisation de certaines étapes du processus, par l'impression recto verso de certains types de documents officiels ou par la réduction des documents conservés aux archives en version papier. | | | |
| Mesure de l'indicateur | La consommation actuelle est calculée pour le total des trois activités générant le plus d'impressions [cible 2 du Plan d'action de développement durable]. Le pourcentage de réduction est calculé à compter de 2018-2019 sur la base de la consommation de 2017-2018. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 1 : Activités courantes de gestion administrative Résultat visé 1 : Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | La Commission vise à réduire son utilisation de papier et d'encre. | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|---|--|---|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 4 Avoir augmenté de 20 % l'utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres d'ici 2020 | Indicateur 4 Utilisation de la visioconférence pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres |
| Résultats 2018-2019 | Le nombre de visioconférences et de conférences téléphoniques s'est grandement accru en 2018-2019 par rapport aux années passées. Ce sont 53 conférences téléphoniques et 5 visioconférences qui ont été tenues pendant l'année, ce qui représente une croissance de 346 %. Plusieurs déplacements ont ainsi été épargnés. | | | |
| Mesure de l'indicateur | Le nombre de fois où la visioconférence a été utilisée pour la tenue de réunions et la participation à des rencontres est calculé annuellement. Le pourcentage de croissance de l'utilisation est calculé d'une année à l'autre. Un pourcentage de croissance pour la totalité de la durée du plan sera calculé à la fin de celui-ci. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Réduire les déplacements des employés en favorisant la tenue de rencontres par visioconférence | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|---|--|--|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 5 Utiliser, chaque année, le transport collectif [covoiturage inclus] dans 75 % des déplacements des membres du personnel de la Commission lors des visites d'évaluation et des séances de formation | Indicateur 5 Utilisation du transport collectif [covoiturage inclus] par les membres du personnel de la Commission |
| Résultats 2018-2019 | Pendant l'année 2018-2019, les membres du personnel de la Commission ont utilisé les transports collectifs (ou ont voyagé en covoiturage) lors des déplacements pour des séances de formation ou des visites d'évaluation dans 94 % des cas. [Cible atteinte pour l'année en cours] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Le calcul de l'indicateur est basé sur le nombre de déplacements écoresponsables effectués par le personnel de la Commission, en excluant ceux effectués par la présidente. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 2 : Transport et déplacements des employés Résultat visé 3 : Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Favoriser l'utilisation des transports collectifs et actifs | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|---|---|--|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 6 Récupérer ou disposer de façon écoresponsable de 100 % des équipements informatiques en fin de vie d'ici 2020 | Indicateur 6 Récupération et gestion des équipements informatiques en fin de vie |
| Résultats 2018-2019 | La Commission ne s'est défaite d'aucun appareil en fin de vie pendant l'année 2018-2019. | | | |
| Mesure de l'indicateur | Le nombre d'équipements dont la Commission se défait en cours d'année, de façon écoresponsable ou non, est calculé. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 4 : Technologies de l'information et des communications Résultat visé 6 : Mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Améliorer la gestion des équipements en fin de vie | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|---|--|--|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 7 Inclure au moins un critère écoresponsable dans 100 % des appels d'offres d'ici 2020 | Indicateur 7 Inclusion de critères écoresponsables dans les appels d'offres auprès de graphistes et d'imprimeurs |
| Résultats 2018-2019 | Des critères écoresponsables ont été inclus dans 100 % des appels d'offres auprès des graphistes et imprimeurs. De plus, la Commission a réduit au minimum requis ses impressions et publié certains de ses documents en version électronique seulement. [Cible atteinte pour l'année en cours] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Présence d'une exigence relative à une impression écoresponsable dans le devis d'impression | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 5 : Communications gouvernementales et organisation d'événements Résultat visé 7 : Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication ainsi que d'événements écoresponsables | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Attribution de contrats en fonction de critères écoresponsables [caractéristiques du papier lors d'impressions de documents, quantités réduites, etc.] | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|---|--|---|
| Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique | Objectif organisationnel 1 Favoriser et promouvoir l'adoption de pratiques écoresponsables par les membres du personnel de la Commission | Action 1 Consolider les pratiques écoresponsables des membres du personnel de la Commission | Cible 8 Utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour 100 % des acquisitions d'ici 2020 | Indicateur 8 Utilisation du Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ pour les acquisitions |
| Résultats 2018-2019 | Répertoire des produits écoresponsables du CSPQ utilisé pour 100 % des acquisitions pour lesquelles les produits y étaient disponibles [Cible atteinte pour l'année en cours] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Calcul des acquisitions faites par le biais du catalogue du CSPQ qui sont écoresponsables | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Domaine d'intervention 6 : Marchés publics Résultat visé 8 : D'ici 2020, pour 50 % des MO, intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Diffuser et utiliser le Répertoire des produits écoresponsables du Centre de services partagés du Québec | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|--|---|---|--|---|
| Objectif gouvernemental 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics | Objectif organisationnel 2 Prendre en compte les principes de développement durable dans les travaux de la Commission | Action 2 Élaborer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable à intégrer aux pratiques d'évaluation de la Commission | Cible 9 Avoir intégré, d'ici 2020, un outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable au processus d'audit | Indicateur 9 Outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable intégré au processus d'audit |
| Résultats 2018-2019 | Des rencontres de travail ont eu lieu à l'hiver 2019 afin de préciser l'objet de prise en compte des principes. | | | |
| Mesure de l'indicateur | La cible sera atteinte lorsque l'outil d'évaluation de la prise en compte des principes de développement durable sera intégré au processus d'audit. La Commission entend reformuler en 2019 l'action 2 afin de la rendre plus conforme aux attentes associées à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Résultat visé 10 : Proportion de MO ayant mis en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable [Activité incontournable 2] | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Intégrer un outil d'évaluation de la prise en compte des principes | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|---|--|---|---|
| Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique | Objectif organisationnel 3 Informer les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable | Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission | Cible 10 Diffuser, chaque année, deux capsules d'information auprès du personnel de la Commission | Indicateur 10 Nombre de capsules d'information diffusées auprès du personnel de la Commission |
| Résultats 2018-2019 | Au cours de l'année, cinq capsules d'information ont été diffusées auprès du personnel de la Commission. Une première capsule a été diffusée en octobre 2018 à l'occasion de la Semaine québécoise de la réduction des déchets. Une seconde, aussi diffusée en octobre 2018, visait à informer le personnel de la mise en place d'une mesure de récupération des crayons. Une troisième capsule visait à rappeler l'importance du recyclage du papier. Deux autres capsules ont été diffusées dans le cadre de la Journée de l'environnement dans l'administration publique pour publiciser les activités organisées pour l'occasion, notamment une activité ayant trait à la multiplication végétative. Dans le cadre de cette même semaine, le documentaire <i>La folle histoire du gâchis alimentaire</i> a été diffusé. [Cible annuelle atteinte] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Calcul du nombre de capsules diffusées par année ou du nombre d'autres activités réalisées pour former et sensibiliser les membres du personnel | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | Séances d'information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|--|--|---|
| Objectif gouvernemental 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique | Objectif organisationnel 3 Informers les membres du personnel de la Commission en matière de développement durable | Action 3 Offrir des séances d'information portant sur le développement durable et sur la prise en compte des principes aux membres du personnel de la Commission | Cible 11 Avoir donné accès, d'ici 2020, à au moins une séance d'information à 90 % des membres du personnel de la Commission | Indicateur 11 Proportion des membres du personnel ayant participé à des séances d'information |
| Résultats 2018-2019 | Les employés de la Commission ont été sensibilisés au développement durable lors d'une réunion du personnel. Ils ont alors été informés des résultats atteints par l'organisation par rapport au plan d'action en développement durable et encouragés à maintenir ou à développer de bonnes pratiques. Lors de cette séance, 96 % [23/24] des membres du personnel étaient présents. [Cible annuelle atteinte] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Calcul du nombre de personnes présentes lors des rencontres par rapport au nombre total de membres du personnel [excepté les membres du personnel en congé de maternité ou autre congé de longue durée] | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Résultat recherché 16 : Formations données à des employés des MO sur des pratiques en matière de développement durable | | | |
| Manière de contribuer et cible - si applicable | Séances d'information ou autre moyen de communication afin de former et/ou sensibiliser le personnel | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|---|---|---|
| Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial | Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises | Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises | Cible 12 Organiser, chaque année, une activité culturelle à l'intention des membres du personnel de la Commission | Indicateur 12 Participation des membres du personnel de la Commission à des activités culturelles |
| Résultats 2018-2019 | Un rallye historique dans les rues du quartier Saint-Jean-Baptiste a été organisé en septembre 2018. La majorité des membres du personnel [23/24] de la Commission y ont participé. [Cible atteinte pour l'année en cours] | | | |
| Mesure de l'indicateur | Nombre d'activités organisées par année | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture [Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle] | | | |
| Manière de contribuer et cible - si applicable | | | | |

| Objectif gouvernemental | Objectif organisationnel (si applicable) | Action du PADD | Cible de l'action et échéance | Indicateur |
|---|--|---|---|--|
| Objectif gouvernemental 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial | Objectif organisationnel 4 Mettre en valeur les productions artistiques québécoises | Action 4 Mettre les membres du personnel de la Commission en contact avec des productions artistiques québécoises | Cible 13 Avoir créé, d'ici 2020, un espace dans le site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises | Indicateur 13 Espace du site intranet de la Commission réservé à la promotion de productions artistiques québécoises |
| Résultats 2018-2019 | Indicateur abandonné. La configuration de l'intranet ne permet pas l'ajout d'images. De plus, la question des droits d'auteur est aussi problématique. | | | |
| Mesure de l'indicateur | Présence dans l'intranet de la Commission de productions artistiques québécoises (nombre et nature) | | | |
| Lien avec l'objectif et résultat recherché | Lié à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture [Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle] | | | |
| Manière de contribuer et cible – si applicable | | | | |

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1^{er} avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente dans sa page consacrée à la diffusion de l'information et à la protection des renseignements personnels les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la *Gazette officielle du Québec*; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale.

Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collègues ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne.

Demandes d'accès à l'information

La Commission a traité une demande d'accès à l'information pendant l'année 2018-2019.

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Nombre total de demandes reçues | 1 demande |
|---------------------------------|-----------|

| Délai de traitement | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications |
|---------------------|---|--|----------------|
| 0 à 20 jours | 1 | | |
| 21 à 30 jours | | | |
| 31 jours et plus | | | |
| Total | | | |

| Décision rendue | Demandes d'accès à des documents administratifs | Demandes d'accès à des renseignements personnels | Rectifications | Dispositions de la loi invoquées |
|---|---|--|----------------|----------------------------------|
| Acceptée [entièrement] | 1 | s. o. | s. o. | |
| Partiellement acceptée | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. |
| Refusée [entièrement] | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. |
| Autres | s. o. | s. o. | s. o. | s. o. |
| Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable | | | | Aucune |
| Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information | | | | Aucun |

Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis, et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission dispose d'une politique linguistique depuis 2007. Celle-ci a fait l'objet d'une révision à la fin de l'année 2014-2015. Au terme d'un processus de prévalidation du projet auprès de représentants de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Commission a adopté, en mars 2016, une nouvelle politique linguistique et l'a diffusée auprès de son personnel.

Informations relatives au comité permanent et au mandataire

| | |
|---|----------------------|
| L'organisation a un mandataire. | Oui |
| Nombre d'employés au sein de l'organisation | Moins de 50 employés |
| L'organisation compte un comité permanent. | Non |
| Nombre de réunions du comité permanent au cours de l'exercice | s. o. |

Statut de la politique linguistique institutionnelle

| | |
|---|--------------|
| Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par la présidente de la Commission | 10 mars 2016 |
| Révision de la politique | s. o. |

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

| | |
|--|--|
| Au cours de l'exercice, l'organisation a pris des mesures pour faire connaître sa politique linguistique institutionnelle. | Oui |
| Mesures prises | Diffusion de la politique sur l'intranet de la Commission dès avril 2016. La politique a été de nouveau présentée au personnel de la Commission le 21 février 2018. |

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant à la mise en œuvre de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires, et plus spécifiquement de l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Le *Plan stratégique 2018-2020* de la Commission présente cette contribution.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

La Commission a adopté le 19 décembre 2018 la « Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles ». Cette procédure a été présentée aux membres du personnel.

Pour l'année 2018-2019, la Commission n'a été concernée par aucun cas associé à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2018-2019, en vertu de l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| | Nombre de divulgations ou de communications par point | Nombre de motifs | Motifs fondés |
|---|---|------------------|---------------|
| 1. Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations | | | |
| 2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues [point 1] | | | |
| 3. Nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22 | | | |
| 4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | | S. O. | S. O. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | | S. O. | S. O. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | | S. O. | S. O. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | | S. O. | S. O. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | | S. O. | S. O. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible défini précédemment | | S. O. | S. O. |
| 5. Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations | | S. O. | |
| 6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi [point 4], nombre total de motifs qui se sont avérés fondés | | | S. O. |
| 7. Parmi les divulgations reçues [point 1], nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé | S. O. | S. O. | S. O. |
| 8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | S. O. | S. O. | S. O. |



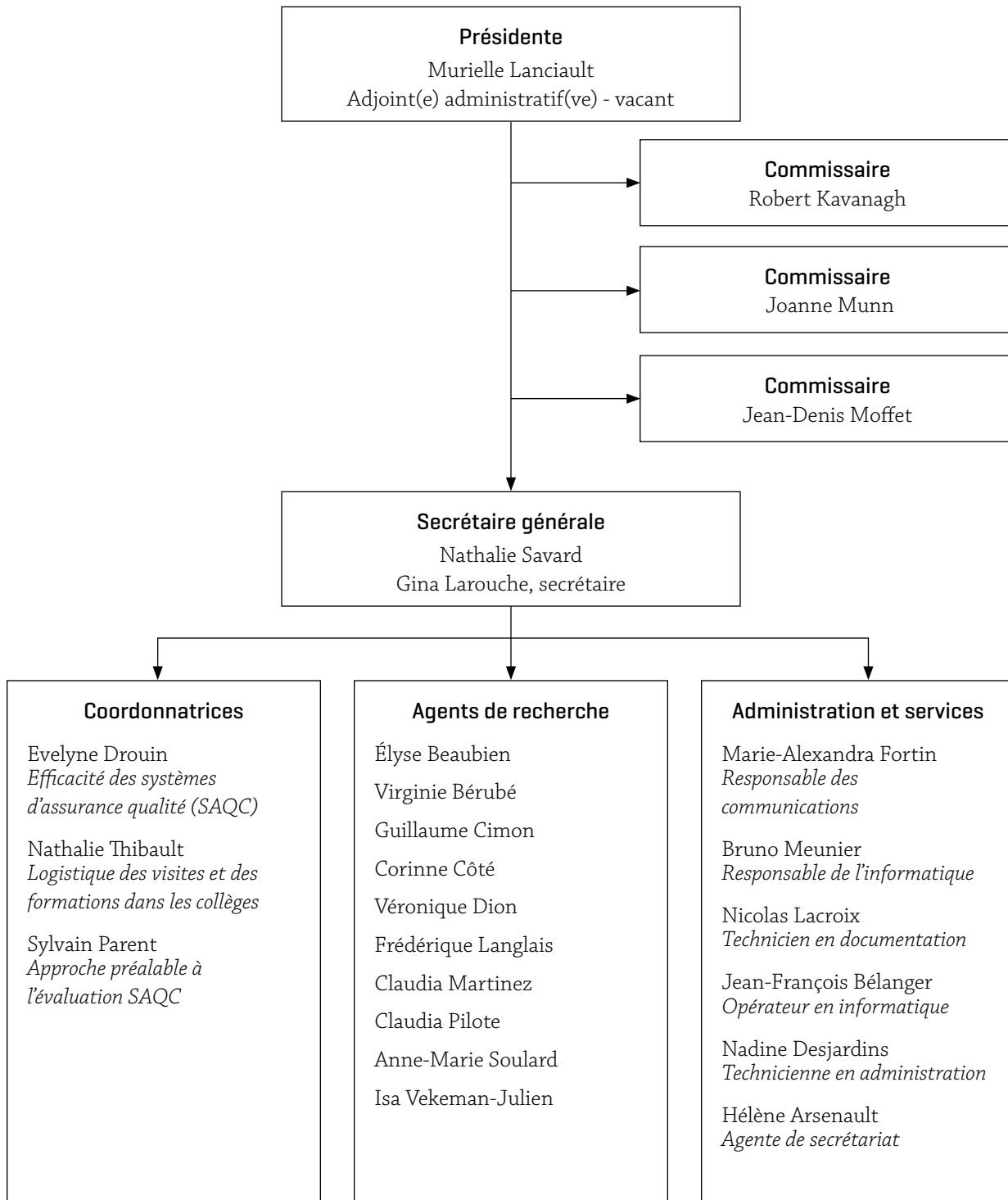
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

*RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2018-2019*

ANNEXES

Annexe I

Organigramme au 31 mars 2019⁴



4. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et sous contrat en vertu d'un prêt de service.

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités au 30 juin 2019

Comité-conseil sur l'assurance qualité – 2^e cycle

Membres du comité-conseil provenant d'établissements d'enseignement supérieur

Dany April

Directeur des études
Cégep de Rimouski

Gilles Lapointe

Directeur général
Cégep Saint-Félicien

Luc Pellerin

Directeur général
Collège Lafèche

Éric Brunelle

Enseignant
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Carole Lavoie

Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy

Dannik Perreault-Forget

Étudiant
Collège régional de Lanaudière à Joliette

Céline Careau

Responsable à la pédagogie
Collège CDI (campus de Québec)

Claude Mailhot

Vice-rectrice adjointe à la promotion
de la qualité
Université de Montréal

Sophie Poirier

Conseillère d'orientation
et aide pédagogique individuelle
Collège Jean-de-Brébeuf

Brenda Gareau

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Gabrielle Matte

Directrice adjointe
Collège LaSalle

Robert St-Amour

Enseignant
Cégep Ahuntsic

Robert Howe

Consultant en mesures et évaluation
Collège Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
à L'Assomption

Katherine McWhaw

Coordonnatrice, Service d'assurance
de la qualité et de la planification
Collège Dawson

Membres du comité-conseil provenant de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Murielle Lanciault

Présidente de la Commission

Jean-Denis Moffet

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale de la Commission

Robert Kavanagh

Commissaire

Joanne Munn

Commissaire

Evelyne Drouin

Coordonnatrice de l'opération SAQC

Comité de lecture sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Nicole Bilodeau

Directrice générale
Collège Mérici

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse
Retraitée
Office des professions du Québec

Lucie-Marie Magnan

Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Denyse Blanchet

Directrice générale
Retraitée
Cégep de Chicoutimi

Hubert Fortin

Directeur des études
Retraité
Collège Lafèche

Gabrielle Matte

Directrice de l'École des sciences
et techniques humaines
Collège LaSalle

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Lucie Lahaie

Directrice des études par intérim
Retraitée
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Carole Lanoville

Professeure
Faculté de l'éducation, UQAM

Marianne St-Onge

Conseillère en évaluation des programmes
Université de Montréal

Jacques Delagrave

Directeur des études
Retraité
Cégep de Sept-Îles

Mathieu Lépine

Directeur adjoint à la Direction des études
Collège LaSalle

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2018-2019

[du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019]

Approche préalable

Luc Carrier

Professeur
Retraité
Collège April-Fortier

Luce Poulin

Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Lucie Cloutier

Directrice
Retraîtée
Collège CDI – Administration. Technologie.
Santé

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Michel Deguire

Directeur des études
Académie de l'entrepreneurship québécois
inc.

Chantale Fortin

Directrice adjointe
Cégep du Vieux Montréal

Stéphane Gill

Professeur
Collège Ahuntsic

Herman Martel

Professeur
Cégep de Sept-Îles

Marie Paré

Professeure
Retraîtée
Cégep de Sainte-Foy

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Johanne Authier

Conseillère pédagogique
Retraîtée
Collège Ahuntsic

Normand W. Bernier

Directeur général
Retraité
Collège Vanier

Dominique Blais

Directeur des études
Institut Trebas Québec inc.

Denyse Blanchet

Directrice générale
Retraîtée
Cégep de Chicoutimi

Johanne Bouchard

Présidente
Retraîtée
Académie de l'entrepreneurship
québécois inc.

Jacky Boucher

Conseiller pédagogique
Collège Mérici

Jean-Philippe Bourdeau

Gestionnaire
Collège Greystone

Claude Caron

Chargé de cours
Retraité
Université Laval

Guy Côté

Directeur général
Collège CDI – Administration. Technologie.
Santé

Louis Côté

Professeur
Retraité
Collège d'Alma

Jacques Delagrave

Directeur des études
Retraité
Cégep de Sept-Îles

Simon Deschênes

Étudiant
Maîtrise en évaluation des compétences

Pierre-Luc Desmeules

Registraire
Collège de Valleyfield

Annie Doré-Côté

Directrice adjointe
Cégep de Saint-Hyacinthe

Sylvain Dubé

Conseiller pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Isabelle Dufour

Directrice de la planification
et du développement institutionnels
Collège de Maisonneuve

Jean-François Dumouchel

Conseiller pédagogique
Collège Jean-de-Brébeuf

Rémi Dussault

Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Jean Gagné

Directeur adjoint à la Direction des études
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Réjeanne Gagnon

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Outaouais

Sonia Kallel

Directrice des études
Collège CDI – Administration. Technologie.
Santé

Lucie Lahaie

Coordonnatrice
Chirurgie Dix30

Carole Lanoville

Professeure
UQAM

Vincent Larose

Directeur des études
Cégep de Granby

Mathieu Lépine

Directeur adjoint à la Direction des études
Collège LaSalle

Doris Levasseur Bourbeau

Présidente
Ordre professionnel des technologistes
médicaux du Québec (OPTMQ)

Monica Lopez

Conseillère pédagogique
Collège Marianopolis

Gabrielle Matte

Directrice de l'École des sciences
et techniques humaines
Collège LaSalle

Katherine McWhaw

Coordonnatrice
Service d'assurance de la qualité et de la
planification
Collège Dawson

Patrick Merrien

Directeur du développement
Retraité
Cégep de Sorel-Tracy

Louis Morneau

Directeur des études
Collège Bart (1975)

Liberata Mukarugagi

Directrice adjointe à la Direction
des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Odette Nappert

Directrice de la pédagogie et des
programmes
Retraîtée
Campus Notre-Dame-de-Foy

Mireille Paradis

Directrice adjointe à la Direction des
études
Retraîtée
Collège de Maisonneuve

Mariannick Paris

Directrice adjointe
Cégep de Victoriaville

Maurice Piché

Directeur général
Retraité
Collège de Bois-de-Boulogne

Louis Pilote

Professeur
Retraité
Cégep de Sainte-Foy

Louis Poirier

Directeur des études
Retraité
Cégep de Matane

Pierre Richard

Directeur des études
Retraité
Collège Mérici

Serge Rioux

Directeur adjoint
Retraité
Cégep Édouard-Montpetit

Marjolaine Roy

Directrice des études
Retraîtée
Cégep de Rivière-du-Loup

Robert St-Amour

Professeur
Retraité
Collège Ahuntsic

Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison au 31 mars 2019

Membres du réseau collégial

Marie Barrette

Coordonnatrice de la formation continue
Cégep Édouard-Montpetit

Patrick Bérubé

Directeur général
Association des collèges privés du Québec

Guy Côté

Directeur régional
Collège CDI – Administration, Technologie,
Santé

René Dolce

Directeur des ressources humaines
Cégep Édouard-Montpetit

John Halpin

Directeur général
Cégep John Abbott

Carole Lavallée

Directrice des études
Cégep de Saint-Laurent

Isabelle Laurent

Directrice des affaires éducatives
et de la recherche
Fédération des cégeps

Marie-France Tassé

Directrice des études
Collège LaSalle

N. B. : Le siège réservé à un représentant des écoles gouvernementales était vacant.

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Murielle Lanciault

Présidente

Robert Kavanagh

Commissaire

Joanne Munn

Commissaire

Jean-Denis Moffet

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2018-2019

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dits en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées pour qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014 et auquel sont invités à participer les collèges depuis ce temps.

Annexe V

Rapports d'évaluation adoptés en 2018-2019

Note : Un astérisque a été ajouté à côté du nom de l'établissement lorsque le rapport lui a été transmis après le 30 juin 2019.

Deux astérisques entre parenthèses (**) indiquent que deux opérations pour le même collège sont comprises dans un seul rapport.

Efficacité des systèmes d'assurance qualité [34 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [18]

Établissements publics (7)

Collège Ahuntsic
Cégep de Drummondville
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège O'Sullivan de Québec
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Établissements gouvernementaux ou universitaires (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports définitifs [16]

Établissements publics (9)

Cégep de Drummondville
Cégep Gérard-Godin
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de La Pocatière
Cégep régional de Lanaudière
Collège de Maisonneuve
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Félicien

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart
Collège Centennial
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège Inter-Dec
Collège de photographie Marsan

Approche préalable à l'évaluation du système d'assurance qualité [9 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [5]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissements privés subventionnés (4)

Air Richelieu
Collège Canada
Collège des Technologies de l'Information de Montréal
Isart Digital Montréal inc.

Rapport définitif [4]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège des Technologies de l'Information de Montréal
Isart Digital Montréal inc.

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Traitement intégré des suivis [4 rapports]

Rapport de mise à jour de la proposition de plan [4]

Établissement public (4)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège de Maisonneuve

Cégep de l'Outaouais
Collège Vanier

Plans de réussite des collèges privés subventionnés [3]

Collégial international Sainte-Anne
Institut Teccart

Séminaire de Sherbrooke (Actualisation)

Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [10 rapports]

Collège d'Alma
Collège d'Alma (Actualisation)
Cégep André-Laurendeau (Actualisation)
Collège Dawson (Actualisation)
Cégep Édouard-Montpetit

Cégep Gérald-Godin (Actualisation)
Collège Lionel-Groulx (Actualisation)
Cégep de Matane (Actualisation)
Collège de Maisonneuve (Actualisation)
Cégep de l'Outaouais

Politiques institutionnelles [61 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [34]

Eid Air Aviation inc.
Institut Quadrilium
Lachute Aviation
Lachute Aviation
Passport Hélico
Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.
Select aviation centre de formation
Syn Studio

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Modalités d'application de l'incomplet [12]

Établissements publics (9)

Cégep de Baie-Comeau
Centre d'études collégiales des Premières Nations (Institut Kiuna)
Cégep de Jonquière
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Saint-Félicien
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (9)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart
Collège Bart
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège TAV
École de musique Vincent-d'Indy
École de sténographie judiciaire du Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (16)

Académie du Savoir
Collège d'aéronautique
Collège d'enseignement en immobilier
Collège de l'immobilier du Québec
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Greystone
École de pilotage Saint-Hubert inc.
École du Show-Business

Établissements publics (6)

Collège régional Champlain
Collège Dawson
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy

Établissements privés subventionnés (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle
Collège Universel

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège Inter-Dec

 Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [14]

Établissements publics (6)

Cégep Édouard-Montpetit
 Cégep de Jonquière
 Cégep Limoilou
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Bart
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège Universel

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège d'aéronautique
 Héicraft
 Lachute Aviation
 Syn Studio

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes [1]

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Suites données aux recommandations de la Commission [27 suivis] [pour 23 rapports]

 Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [11]

Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Dawson
 Cégep Garneau**(**)
 Cégep de Lévis-Lauzon**(**)
 Collège Lionel-Groulx**(**)
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sherbrooke**(**)
 Cégep de Thetford

 Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés [1]

Collège Herzing

 Évaluation institutionnelle [2]

Cégep de Jonquière
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

 Programme d'études – Opération 2005-2008 [5]

Cégep Garneau**(**)
 Cégep de Lévis-Lauzon**(**)
 Collège Lionel-Groulx**(**)
 Cégep de Sherbrooke**(**)
 Collège Jean-de-Brébeuf

 Efficacité du plan de réussite [1]

Séminaire de Sherbrooke

 Formation générale [1]

Cégep Édouard-Montpetit

 Efficacité du système d'assurance qualité [2]

Cégep André-Laurendeau
 Cégep de Thetford

 Approche préalable à la SAQC [2]

École de sténographie judiciaire
 Collège Saint-Michel

 Traitement intégré des suivis [2]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Séminaire de Sherbrooke



Annexe VI

Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2019

1. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois
[88 établissements]

Processus terminé [28]

Établissements publics (17)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (8)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [8]

Établissements publics (2)

Collège Ahuntsic
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège international des Marcellines
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Établissements gouvernementaux ou universitaires (2)

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [7]

Établissements publics (4)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais

Établissements privé subventionné (1)

École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège Herzing
École nationale de l'humour

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [3]

Établissements publics (3)

Cégep de Baie-Comeau

Collège Vanier
Cégep de Victoriaville

Suites attendues [25]

Établissements publics (20)

Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep de Granby

Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Collège de Rosemont

Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Centennial
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV

Rapports d'autoévaluation attendus [17]

Établissements publics (2)

Collège d'Alma
Collège régional Champlain

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Universel
École nationale de cirque

Établissements privés non subventionnés (12)

Collège April-Fortier/Académie de l'Entrepreneurship
Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École de danse contemporaine de Montréal (situation particulière)
École de danse de Québec (situation particulière)
École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

2. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés [20 établissements]

L'évaluation a touché 21 établissements. À la suite de l'acquisition d'un établissement par un autre ayant déjà réalisé l'autoévaluation demandée, la Commission a décidé, en décembre 2015, de dispenser le premier de cet exercice. Le tableau porte donc sur la situation pour 20 établissements.

Processus terminé [10]

Collège April-Fortier
CDE Collège
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège Inter-Dec

Collège de photographie Marsan
Collège radio télévision de Québec inc.
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Suites attendues [9]

Collège de l'immobilier du Québec
Collège Herzing
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.

École de danse de Québec
École du Show-Business
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Rapport d'autoévaluation attendu [1]

Collège La Cabriole

3. Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité [27 établissements]

Note : Le nombre évoluera en fonction de la création de nouveaux établissements.

Processus terminé [2]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissement privé non subventionné (1)

Isart Digital Montréal inc.

Suites attendues [4]

Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège Saint-Michel

Collège des Technologies de l'Information de Montréal

Établissement gouvernemental ou universitaire (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Rapports dans leur version préliminaire transmis ou sur le point d'être transmis aux collèges [2]

Établissements privés non subventionnés (2)

Air Richelieu

Collège Canada inc.

Rapports d'autoévaluation attendus [18]

Établissements privés non subventionnés (18)

Académie du Savoir

Cargair ltée

CDE Collège

Collège d'aéronautique

Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.

Collège Greystone

Collège La Cabriole

École de management INSA

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Eid Air Aviation inc.

Hélicraft

Institut Quadrilium de Montréal

Lachute Aviation

Passport Hélico

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

Select aviation centre de formation

Syn Studio

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

4.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

| Établissements | Opérations d'évaluation touchées |
|--|--|
| Établissements publics (6) | |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale. |
| Cégep André-Laurendeau | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, <i>Techniques administratives</i> . |
| Collège de Maisonneuve | Formation générale, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Techniques d'hygiène dentaire</i>), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. |
| Cégep de l'Outaouais | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes. |
| Cégep de Saint-Hyacinthe | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle. |
| Collège Vanier | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Techniques d'inhalothérapie</i>), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique. |
| Établissements privés subventionnés (3) | |
| Collège Centennial | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences humaines</i>), application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes. |
| Institut Teccart | Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application. |
| Séminaire de Sherbrooke | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application. |
| Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1) | |
| Campus Macdonald | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application. |

4.2 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans leur plan d'action, en date du 30 juin 2019

Cégep André Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Centennial
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

4.3 Collège ayant procédé à la mise à jour de son plan d'action en 2018-2019

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais
Collège Vanier

4.4 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2018-2019

| Établissements | Opérations d'évaluation touchées |
|-----------------------------------|--|
| Établissements publics (2) | |
| Séminaire de Sherbrooke | 2 recommandations levées en application de la PIEA, 1 recommandation levée en formation générale et 1 recommandation levée en évaluation institutionnelle. |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | 1 recommandation levée en application de la PIEA, 1 recommandation levée en évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>). |

4.5 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2019

| Établissements | Opérations d'évaluation touchées |
|--|--|
| Établissements publics (4) | |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, formation générale. |
| Collège de Maisonneuve | Formation générale, évaluation institutionnelle. |
| Cégep de l'Outaouais | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), évaluation institutionnelle, application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme. |
| Collège Vanier | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, formation générale, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Techniques d'inhalothérapie</i>), évaluation institutionnelle, efficacité du plan stratégique. |
| Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1) | |
| Campus Macdonald | Application de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme. |



Annexe VII

Politiques et plans évalués en 2018-2019

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [34 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante

S : satisfaisante

PS : partiellement satisfaisante

IS : insatisfaisante

| Établissements | Jugement |
|--|----------|
| Publics (9) | |
| Cégep de Baie-Comeau | S |
| Centre d'études collégiales des Premières Nations (Institut Kiuna) | S |
| Cégep de Jonquière | ES |
| Cégep de Rivière-du-Loup | ES |
| Collège Shawinigan | ES |
| Cégep de Sherbrooke | S |
| Cégep de Sorel-Tracy | ES |
| Cégep de Saint-Félicien | PS |
| Collège de Valleyfield | S |
| Institut Teccart | S |
| Privés subventionnés (9) | |
| Campus Notre-Dame-de-Foy | ES |
| Collège Bart | ES |
| Collège Bart | ES |
| Collège Ellis | PS |
| Collège Marianopolis | S |
| Collège TAV | ES |
| École de musique Vincent-d'Indy | ES |
| École de sténographie judiciaire | PS |
| Séminaire de Sherbrooke | ES |
| Privés non subventionnés (16) | |
| Académie du Savoir | S |
| Collège d'aéronautique | PS |
| Collège de l'immobilier du Québec | PS |
| Collège de l'immobilier du Québec | ES |
| Collège d'enseignement en immobilier | S |
| Collège Greystone | S |
| École de pilotage Saint-Hubert inc. | IS |
| École du Show-Business | ES |
| Eid Air Aviation inc. | IS |
| Institut Quadrilium | S |
| Lachute Aviation | S |
| Lachute Aviation | PS |
| Passport Hélico | ES |
| Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc. | PS |
| Select aviation centre de formation | S |
| Syn Studio | S |

 Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Modalités d'application de l'incomplet
 [12 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante
 S : satisfaisante
 PS : partiellement satisfaisante
 IS : insatisfaisante

| Établissements | Jugement |
|--|----------|
| Publics (6) | |
| Collège régional Champlain | ES |
| Collège Dawson | ES |
| Cégep de Matane | ES |
| Cégep de Saint-Hyacinthe | ES |
| Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu | ES |
| Cégep de Sainte-Foy | ES |
| Privés subventionnés (4) | |
| Campus-Notre-Dame-de-Foy | ES |
| Collège Jean-de-Brébeuf | S |
| Collège LaSalle | ES |
| Collège Universel | ES |
| Privés non subventionnés (2) | |
| Collège CDI – Administration, Technologie, Santé | ES |
| Collège Inter-Dec | ES |

Note : Au 30 juin 2020, tous les établissements auront transmis leur politique.

 Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [14 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante
 S : satisfaisante
 PS : partiellement satisfaisante
 IS : insatisfaisante

| Établissements | Jugement |
|-------------------------------------|----------|
| Publics (6) | |
| Cégep Édouard-Montpetit | ES |
| Cégep de Jonquière | ES |
| Cégep Limoilou | ES |
| Cégep de Saint-Hyacinthe | ES |
| Cégep de Sherbrooke | PS |
| Cégep de Trois-Rivières | S |
| Privés subventionnés (4) | |
| Collège Bart | ES |
| Collège O'Sullivan de Montréal | ES |
| Collège Universel | S |
| Privés non subventionnés (4) | |
| Collège d'aéronautique | ES |
| Hélicraft | ES |
| Lachute Aviation | S |
| Syn Studio | PS |

Établissements n'ayant pas transmis leur première PIEP au 30 juin 2019 [3]

Établissements privés non subventionnés (3)

École de danse contemporaine de Montréal

École de pilotage Saint-Hubert inc.

École des entrepreneurs

Première PIEP attendue en 2019-2020 [4]

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège Greystone

Institut Quadrilium de Montréal

Passport Hélico

Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

PLANS STRATÉGIQUES ET PLANS DE RÉUSSITE

Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps

| Établissement | Jugement |
|--|--|
| Collège d'Alma | Conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Collège d'Alma - Actualisation | La Commission considère toujours que le plan comprend les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Cégep André-Laurendeau – Actualisation | La Commission juge que le Plan stratégique 2015-2020, incluant le plan de réussite, est maintenant conforme aux dispositions de la Loi. Elle considère qu'il comprend désormais l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Collège Dawson – Actualisation | La Commission considère toujours que le plan comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Cégep Édouard-Montpetit | La Commission estime que le Plan stratégique 2018-2023, incluant le plan de réussite, du Cégep Édouard-Montpetit est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Cégep Gerald-Godin - Actualisation | Généralement conforme aux dispositions de la Loi et, sur le plan de l'efficacité potentielle, il est de qualité et comprend l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité, |
| Collège Lionel-Groulx - Actualisation | La Commission juge que le Plan stratégique 2015-2020, incluant le plan de réussite, est conforme aux dispositions de la Loi, mais qu'il ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité, |
| Collège de Maisonneuve – Actualisation | La Commission juge que le Plan stratégique 2014-2021 est désormais conforme aux dispositions de la Loi. Elle considère qu'il comprend dorénavant l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Cégep de Matane – Actualisation | Conforme aux dispositions de la Loi et comprend désormais l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Cégep de l'Outaouais | La Commission estime que le Plan stratégique 2019-2024, incluant le plan de réussite, du Cégep de l'Outaouais, est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Par ailleurs, le Plan stratégique 2019-2024, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

| Établissement | Jugement |
|---|---|
| Collégial international Sainte-Anne | Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Institut Teccart | Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |
| Séminaire de Sherbrooke - Actualisation | Comprend tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. |

Annexe VIII

Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2019

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

EFFICACITÉ DES PLANS STRATÉGIQUES ET DES PLANS DE RÉUSSITE

Un astérisque identifie le collège dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Effacité des plans stratégiques [48 établissements]

Processus terminé [47]

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | Collège Montmorency |
| Collège d'Alma | Cégep de l'Outaouais |
| Collège Ahuntsic | Cégep de Rimouski |
| Cégep André-Laurendeau | Cégep de Rivière-du-Loup |
| Cégep de Baie-Comeau | Collège de Rosemont |
| Cégep Beauce-Appalaches | Cégep de Saint-Félicien |
| Collège de Bois-de-Boulogne | Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu |
| Collège régional Champlain | Cégep de Saint-Jérôme |
| Cégep de Chicoutimi | Cégep de Saint-Laurent |
| Collège Dawson | Cégep de Sainte-Foy |
| Cégep de Drummondville | Cégep de Saint-Hyacinthe |
| Collège Édouard-Montpetit | Cégep de Sept-Îles |
| Cégep Garneau | Collège Shawinigan |
| Cégep Gérard-Godin | Cégep de Sherbrooke |
| Cégep de Granby | Cégep de Sorel-Tracy |
| Collège Héritage | Cégep de Trois-Rivières |
| Cégep John Abbott | Cégep de Thetford |
| Cégep de Jonquière | Collège de Valleyfield |
| Cégep de La Pocatière | Collège Vanier* |
| Cégep régional de Lanaudière | Cégep de Victoriaville |
| Cégep de Lévis-Lauzon | Cégep du Vieux Montréal |
| Cégep Limoilou | |
| Collège Lionel-Groulx | |
| Collège de Maisonneuve | |
| Cégep Marie-Victorin | |
| Cégep de Matane | |

Suites attendues [1]

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Effacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [20 établissements]

Processus terminé [18]

| | |
|---------------------------------------|---|
| Campus Notre-Dame-de-Foy | Collège Mérici |
| Collège André-Grasset | Collège O'Sullivan de Montréal |
| Collège Bart (1975) | Collège O'Sullivan de Québec |
| Collège Ellis | Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières |
| Collège international des Marcellines | Collège TAV |
| Collège Jean-de-Brébeuf | Conservatoire Lassalle |
| Collège Lafleche | École de musique Vincent-d'Indy |
| Collège LaSalle | École nationale de cirque |
| Collège Marianopolis | Séminaire de Sherbrooke |

Suites attendues [2]

| | |
|--------------------|------------------|
| Collège Centennial | Institut Teccart |
|--------------------|------------------|

APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 [94 établissements]

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque désigne les neuf collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Deux astérisques correspondent aux collèges dont le dossier est traité par l'approche préalable.

Processus d'évaluation terminé [73]

Établissements publics (38)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais*
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial*
 Collège Ellis
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 École nationale de cirque
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements privés non subventionnés (13)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège d'enseignement en immobilier inc.
 Collège La Cabriole
 CDE Collège
 Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 École nationale de théâtre du Canada
 Institut d'enregistrement du Canada
 Institut supérieur d'informatique (ISI)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**
 Institut de technologie agroalimentaire
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [20]

Établissements publics (11)

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés non subventionnés (8)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège April-Fortier
 Collège de photographie Marsan
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald*

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [1]

Établissement public (1)

Collège régional Champlain

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 8 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque désigne les cinq collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme.

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. Au moment de cette opération, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. Il a donc été convenu que la Commission procéderait à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment.

Processus d'évaluation terminé [83]

Établissements publics (52)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit**
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles

Collège Gérald-Godin**
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière**
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité ayant eu lieu à l'automne 2017
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane

Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais (**)*
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles**
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier**
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)

Collège Centennial**
 Collège Ellis campus de Drummondville**
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières**
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle**
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
 Institut Teccart (**)*
 Séminaire de Sherbrooke (**)*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (12)

Campus Macdonald*
 Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de La Pocatière
 Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [1]

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque désigne les sept collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques désignent ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

Processus d'évaluation terminé [68]

Établissements publics (48)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit**
 Cégep Garneau

Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin**
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais (**)*
 Cégep de Rimouski**
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier (**)*
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (20)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial (**)*
 Collège Ellis, campus de Drummondville**
 Collège Ellis, campus de Trois-Rivières**
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle**
 Collège international des Marcellines
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy**
 École nationale de cirque**
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [4]

Établissements publics (4)

Collège d'Alma
 Collège Champlain – St. Lawrence

Cégep John Abbott
 Cégep de Sept-Îles**

2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés ont cessé d'offrir de la formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces trois écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque identifie les quatre collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [83]

Établissements publics (59)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage

Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin :
 Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
 Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep@distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.

Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de La Pocatière
 Institut de technologie agroalimentaire
 Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [1]

Établissement public (1)

Collège Édouard-Montpetit

ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE**Opération réalisée en 2000-2004 [69 établissements]**

L'évaluation a touché 70 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 69 établissements.

Un astérisque désigne les huit collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [59]

Établissements publics (38)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège régional Champlain
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby-Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière

Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve*
 Cégep Marie-Victorin
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais*
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Laurent
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège Ellis, campus de Drummondville
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche

Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart*
Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Macdonald*
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [10]

Établissements publics (10)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane

Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux Montréal

Annexe IX

Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2018

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Un astérisque identifie un collège dont le dossier est inclus dans son plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a complété la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI – Administration, Technologie, Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonnette
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien

Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes d'informatique en 1994-1996 [49 établissements]

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 [31 établissements]

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laflèche

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2018-2020* (2018)
- *Plan stratégique 2012-2017* (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* (2007)

Documents d'orientation

- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges – Orientations et cadre de référence (Deuxième édition) – Version Web seulement* (2019)
- *Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois : Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation – Version préliminaire* (2019)
- *Tableau – Objets et critères d'évaluation du système d'assurance qualité (2^e cycle) – Version Web seulement* (2019)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence (Deuxième édition, 2015)*
- *Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence – (Deuxième édition, 2012)*
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence (Deuxième édition, 2011)*
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations (Deuxième édition, 2009)*
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (1994)

Version anglaise

- *A Preliminary Approach to Evaluating the Effectiveness of Quality Assurance Systems in New Colleges: Guideline and Framework (Second Edition)* (2019)
- *A second cycle for continuous improvement of the quality of college education. Evaluating the effectiveness of quality assurance systems in Québec colleges. Guidelines, framework, and self-evaluation guide (Preliminary version)* (2019)
- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)

- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations (Second edition 2009)*
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies – General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation* (2000)
- *The General Education component of Programs of Studies* (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

Rapports synthèses

- *Établissements privés non subventionnés – Évaluation d'un programme et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (2015)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit 2017-2018 – Version Web seulement* (2019)
- *Bilan des résultats de l'an 3 du premier cycle d'audit 2016-2017 – Version Web seulement* (2018)
- *Bilan des résultats de l'an 2 du premier cycle d'audit 2015-2016 – Version Web seulement* (2017)
- *Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015* (2016)
- *Bilan de la phase de validation – version Web seulement* (2015)

Rapports annuels

- *Rapports annuels et rapports annuels de gestion : 1993-1994 à 2017-2018*

Autres publications

- *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes prévue à l'article 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) – Version Web seulement* (2019)
- *Modalités de suivi : Recommandations émises dans le cadre du 1^{er} cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Version Web seulement* (2019)
- *Nouvelles modalités de suivi – Recommandations antérieures à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Version Web seulement* (2019)
- *Révision du mécanisme de recours concernant les rapports d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges – version Web seulement* (2017)
- *Mémoire sur le projet de création d'un Conseil des collèges du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales – Version Web seulement* (2016)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 – version Web seulement* (2016)
- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013 – version Web seulement* (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015 – version Web seulement (révisé en décembre 2013)*
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme.*
- *Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec. Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme* (1997)

Version anglaise

- *Revision of the Appeal Mechanism for Evaluation Reports on the Effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges*
- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* (2005)
- *À l'écoute des partenaires* (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* (2005)

Annexe XI

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collèges et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (RLRQ, chapitre C-29, r. 4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « Loi » (RLRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Également, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

Impartialité

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

Respect

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.
7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévus à l'article 13 du Règlement.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

Règles sur l'après-mandat

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire *Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts*, joint en annexe.

Modalité d'application

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

Disposition finale

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts

Je, _____,
confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à _____, le _____

jour du mois de _____ deux mille _____.

Signature



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 

DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER